



CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal intégral de la séance du 19 Novembre 2020





Procès-verbal du Conseil municipal du 19 novembre 2020

Bonsoir mes chers collègues,

Alors, je vais pouvoir procéder à l'appel.

LE MAIRE : 32 membres sont présents : Éric BERDOATI, Ségolène de LARMINAT, Jean-Christophe PIERSON, Brigitte PINAULT, Jacques GRUBER, Capucine du SARTEL, Olivier BERTHET, Anne COVO, Marc CLIMAUD, Françoise ASKINAZI, Nicolas PORTEIX, Sacha GAILLARD, Diane DOMAS, Jean-Christophe ACHARD, Mireille GUEZENEC, Jean-Claude TREMINTIN, Jean-Jacques VEILLEROT, Nathalie MOUTON-VEILLÉ, Virginie RECHAIN, Diane MICHOUDET, Nicolas PUJOL, Céline PEIGNÉ, Laurent MONJOLE, Pauline GEISMAR, Claire LOUVET, Pierre BOSCHE, Catherine GREVELINK, Delphine POTIER, Rafaël MAYCHMAZ, Pierre CAZENEUVE, Catherine NADO, Xavier BRUNSCHVICG.

Madame Edith SAGROUN est excusée et a donné pouvoir à Anne COVO qui l'accepte,
Monsieur François-Henri REYNAUD est excusé et a donné pouvoir à Diane DOMAS qui l'accepte,
Monsieur Arnaud BOSSER est excusé et m'a donné pouvoir et je l'accepte.

Merci beaucoup.

Préalablement à cette séance, je pense qu'on doit, compte tenu des conditions dans lesquelles nous nous réunissons, je vais faire juste avant les communications deux délibérations : la première pour le secrétaire de séance et la deuxième pour définir les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation de nos débats, ainsi que les modalités du scrutin dans le cadre de la prorogation de l'Etat d'urgence sanitaire.

83 : DESIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

LE MAIRE : Donc conformément à ce que nous faisons d'habitude, je vous propose de reconduire Sacha Gaillard comme secrétaire de séance. Je pense qu'il n'y a pas d'objection. Pas de vote contraire ? Il n'y a pas d'abstention.

Unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-15,

ARTICLE UNIQUE : PROCÈDE, dans les conditions fixées par le Code général des collectivités territoriales en son article L. 2121-15, à la désignation d'un secrétaire de séance, en la personne de **Sacha GAILLARD**.

Et la délibération n° 84 et après on reprendra le cours plus classique de notre Conseil municipal.

Cette délibération, comme l'indique son intitulé qui est :

84 : DETERMINATION ET VALIDATION DES MODALITES D'IDENTIFICATION DES PARTICIPANTS, D'ENREGISTREMENT ET DE CONSERVATION DES DEBATS AINSI QUE LES MODALITES DU SCRUTIN DANS LE CADRE DE LA PROROGATION DE L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE

Donc, vous savez, mes chers collègues que le Conseil municipal de ce soir se déroule en visioconférence, qu'il est rendu public par le lien Youtube sur le site de la mairie et que, conformément à la loi du 14 novembre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, loi qui a été publiée au journal officiel le dimanche 15 novembre.

Bien évidemment, nos convocations étaient parties le jeudi qui précédait (12 novembre).

Cette loi présente divers aménagements, je ne vais pas vous en parler ce soir, vous en avez probablement pris connaissance. Elle est rétroactive à partir du 31 octobre, donc elle prend bien en compte la date d'envoi de notre convocation et elle permet d'appliquer les diverses mesures qui avaient été adoptées par l'ordonnance du 1^{er} avril 2020 et qui permettait de tenir des conseils municipaux dans le respect des gestes barrières et des règles sanitaires. Nous avons un Conseil municipal, je le redirai tout à l'heure, qui est à 35 et donc il nous a semblé plus pertinent d'utiliser cette possibilité, afin de préserver les conditions sanitaires de chacun et aussi de permettre au



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 novembre 2020

public qui normalement est confiné (donc il n'aurait pas pu venir assister à nos débats) de regarder ces débats par ce lien dématérialisé. Alors, pour que tout cela puisse se faire et que les votes puissent avoir lieu, la loi a fixé un quorum au tiers. Nous venons de faire l'appel, donc nous voyons très largement que nous avons dépassé le tiers des présents, puisque le Conseil est au complet, à part un ou deux retardataires, donc on est au moins à 33, donc on a dépassé le tiers pour 35, et que chaque membre du Conseil municipal, comme le dit la loi, pourrait avoir deux pouvoirs, ce qui n'est pas le cas ce soir, puisqu'il y a, si j'ai bien calculé, trois pouvoirs destinés à trois personnes, donc les trois personnes qui ont un pouvoir n'en ont qu'un.

Les votes ne peuvent avoir lieu qu'au scrutin public, c'est-à-dire qu'au moment du vote, je dois appeler nominativement les conseillers, les inviter à annoncer individuellement et clairement leur vote à l'appel en disant « pour », « contre » ou « abstention », ou « ne prend pas part au vote ». En cas de partage de voix, la voix du Maire est prépondérante, et ensuite le Maire proclame le résultat du vote qui sera reproduit bien sûr sur notre procès-verbal. L'ensemble des débats est retransmis sur une chaîne Youtube permettant ainsi d'assurer le caractère public de la séance. Et donc s'il n'y a pas de question, je vais donc refaire l'appel en demandant à chacun son avis sur ce mode et ce procédé de réunion, sachant bien évidemment que, préalablement avant cette réunion et compte tenu du fait que nos convocations étaient parties le jeudi et que la loi a été publiée au journal officiel le dimanche, dès lundi matin, nous avons saisi les deux présidents de groupe, Monsieur Bosche et Monsieur Brunschvicg, pour échanger avec eux sur la possibilité qui nous était offerte de tenir le Conseil municipal sous cette forme et, après leur accord, nous avons confirmé sur une convocation, qui était déjà partie jeudi mais que nous avons corrigée, les conditions publiques de ce scrutin.

Est-ce que, mes chers collègues, avant qu'on ne passe au mode de vote qu'on fera une fois en entrée de Conseil puis après on essaiera de le faire de façon un peu plus rapide, est-ce qu'avant qu'on passe à ce vote nominal et public, il y a des questions ? Il n'y a pas de question. Alors, désolé pour les Clodoaldiens qui nous regardent et mes collègues qui assistent au Conseil, mais du coup on est obligé de refaire l'appel nominal.

Appel nominal

Unanimité. Merci pour cette unanimité, mes chers collègues. Pardon, c'est un processus un peu formel mais il est indispensable compte tenu des conditions un peu spécifiques dans lesquelles nous nous réunissons.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-10 à L. 2121-21,

VU la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, et notamment l'article 6 alinéa 2,

VU l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment son article 6,

VU la délibération n°2020-12 du 6 mai 2020 de détermination et de validation de modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats ainsi que les modalités du scrutin,

VU la délibération n°2014-32 du 11 avril 2014 portant adoption du règlement intérieur du Conseil municipal,

CONSIDERANT le cadre juridique dérogatoire mis en place dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et de sa prorogation,

CONSIDERANT qu'il convient à nouveau de délibérer sur les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats, d'une part, et sur les modalités de scrutin, d'autre part, dans la mesure où elles dérogent aux dispositions du règlement intérieur du Conseil municipal,

ENTENDU l'exposé du Maire,

DIT que, pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire, prorogé par la loi du 14 novembre 2020, les séances du Conseil municipal pourront avoir lieu par visioconférence.

DIT que lorsque la réunion du Conseil municipal se tient par visioconférence, il en est fait mention sur la convocation.

DIT qu'au moment d'un vote, le Maire appellera nominativement les conseillers et les invitera à annoncer individuellement et clairement leur vote à l'oral : « pour », « contre », « abstention » ou « ne prend pas part au vote ».

DIT qu'en cas d'adoption d'une demande de vote secret, le Maire reportera ce point de l'ordre du jour à une séance ultérieure en raison de l'incompatibilité de ce secret avec le système dématérialisé de la visioconférence.

DIT que le caractère public de la séance par visioconférence sera assuré par la retransmission des débats filmés en direct.

DIT que la séance par visioconférence sera enregistrée. Cet enregistrement sera, dès que possible, mis à disposition des élus qui pourront en demander la communication au service du Secrétariat général des assemblées. Il sera conservé dans les mêmes conditions que les enregistrements des autres séances.

DIT qu'un procès-verbal retraçant l'intégralité des débats sera établi à l'issue de la séance.

ADOpte les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats ainsi que les modalités du scrutin pour toute séance du Conseil municipal se déroulant en visioconférence, conformément à la loi du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire.

Voilà, du coup, je vais reprendre mon intervention qui reprendra un peu ce qu'on vient de dire.



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 novembre 2020

DECLARATION D'ÉRIC BERDOATI, MAIRE

Mes Chers Collègues,

Nous nous réunissons dans un format quelque peu singulier, celui de la dématérialisation et de la visioconférence. En effet, la loi n°2020-1379 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire a été publiée dimanche 15 novembre 2020. Cette nouvelle loi précise en son article 6 les conditions dans lesquelles les instances délibérantes peuvent se réunir. Elle reprend notamment l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales. C'est très précisément dans ce cadre que nous nous réunissons ce jour et que nous venons de voter pour adopter ce principe et je vous en remercie.

J'ai bien conscience que se réunir pour débattre dans ces conditions distancielles n'est pas optimum. Mais il me semble important de respecter les règles sanitaires qui s'imposent à tous et qui régissent en ce moment nos vies. Le Conseil municipal de la ville de Saint-Cloud est composé de 35 membres auxquels il faut ajouter les quelques collaborateurs qui y assistent, ainsi que le public. Au total, nous serions plus de 40 personnes en salle des mariages alors que, par exemple, pour un mariage dans cette même salle, nous sommes aujourd'hui limités à 6 présents.

C'est donc en esprit de responsabilité que j'ai proposé aux deux présidents de groupe de tenir notre conseil dans cette configuration, ce qu'ils ont accepté.

Mes chers collègues, nous sommes de nouveau confinés depuis le vendredi 30 octobre. Ce deuxième confinement diffère du premier sur deux points majeurs : le maintien de la scolarité pour tous les élèves jusqu'au lycée et le maintien de l'activité économique.

L'annonce de ce deuxième confinement a été faite par le Président de la République le mercredi 28 octobre au soir. Dès le jeudi matin, j'ai tenu une première réunion de crise en présence de notre directrice générale des services, de la directrice de cabinet et du chef de cabinet. Dès le vendredi 30 octobre au soir, soit le premier jour du confinement, j'ai tenu en visioconférence une réunion de travail et d'information avec l'ensemble des membres du Conseil municipal.

Ce même jour, le vendredi 30 octobre j'ai pris la décision d'acheter des masques pour les enfants scolarisés à partir du CP. Le gouvernement ayant fait l'obligation du port du masque pour les élèves mais a laissé le soin aux familles de se débrouiller. Face à cette situation et pour un budget de 12 000 euros, nous avons acquis des masques en tissus réutilisables. Dès le mardi 3 novembre ils ont été distribués auprès des enfants et le vendredi 6 novembre tous les enfants avaient reçu leur dotation. Nous avons fermé les équipements publics, travaillé avec tous les commerçants pour les accompagner au mieux dans cette difficile situation. Les services sociaux de la Ville, au premier rang desquels le CCAS, se sont mobilisés pour accompagner nos seniors isolés. Nous avons accompagné les différents sites médicaux et paramédicaux pour accueillir les patients qui souhaitaient être dépistés. Vous pouvez retrouver toutes ces informations dans la lettre du Maire qui a été distribuée cette semaine dans toute la ville.

Les services publics restent ouverts et tous les agents de la Ville sont sur le pont. Je souhaite les remercier pour leur engagement, leur volontarisme et leur sens de l'intérêt général.

Preuve de cet engagement, nous venons de livrer dans les délais et ce malgré la situation sanitaire le tout nouveau stade des coteaux. Dès que nous le pourrons les jeunes du FC Saint-Cloud en prendront possession.

Mes chers collègues, il faut bien le reconnaître nous vivons un début de mandat très particulier. Notre vie sociale est entravée et nous constatons autour de nous les effets économiques, sociaux et psychologiques du confinement sur nos entreprises, nos voisins, nos amis et nos proches. Notre devoir en ces temps si difficiles est d'être présent et tenter d'apporter humanité et chaleur à ceux qui en ont le plus besoin. A ce titre, je voudrais vous préciser que le département des Hauts-de-Seine a voté plusieurs aides aux familles et aux entreprises. L'aide exceptionnelle votée à destination des bénéficiaires de la prime d'activité a mobilisé un budget de 17 218 150 euros. A Saint-Cloud, 672 familles ont reçu cette aide pour un montant global de 154 350 euros.

Dans le cadre de son dispositif Relance 92 destiné aux petites entreprises artisanales et commerciales plus de 15 millions d'euros ont déjà été mobilisés. Pour Saint-Cloud, 42 entreprises en ont bénéficié pour un montant de 192 322 euros.

Mes Chers Collègues, nous approchons des fêtes de Noël et de fin d'année qui sont normalement signe de joie et de retrouvailles. Nous devons nous mobiliser pour faire oublier tant que faire se peut les difficultés actuelles et



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 novembre 2020

donner espoir aux Clodoaldiens. Nous saurons nous montrer créatifs et réactifs si les règles s'assouplissent pour les fêtes. Nous le souhaitons pleinement avec force.

De cette crise que nous traversons, doit jaillir de nouvelles pratiques, de nouvelles responsabilités individuelles et collectives, de nouvelles solidarités en un mot l'espoir d'une vie meilleure.

Madame de LARMINAT, vous avez la parole.

COMMUNICATION DE Madame de LARMINAT 1ère Adjointe au Maire déléguée à la Culture et au patrimoine

Inaudible pendant 1minute et 38 secondes

Je reprends au commencement et excusez-moi pour ce petit souci technique.

Cette période de confinement est particulièrement difficile pour le monde de la Culture, le personnel des établissements municipaux et des associations culturelles. En effet, dès le 30 octobre, nous avons dû fermer le cinéma-théâtre les 3 Pierrots, la médiathèque, le musée des Avelines, le CARRÉ et l'ensemble des salles municipales. Plus aucune activité n'est possible, ce qui est inquiétant pour ceux qui, comme moi, croient que la Culture est indispensable à la vie sociale.

Alors concrètement, la quatrième édition de la manifestation « Un artiste, un commerçant », qui devait se dérouler du 13 au 30 novembre a été annulée pour des raisons évidentes, notamment parce que des commerces ont fermé. Pour permettre, malgré le contexte, la mise en lumière des duos d'artistes et de commerçants qui s'étaient engagés, nous vous proposons de les découvrir en ligne et sur les réseaux sociaux dès la semaine prochaine.

■ **LES 3 PIERROTS**

Les spectacles du mois de novembre ont tous été annulés et certains d'entre eux seront reportés en 2021. Les spectateurs qui avaient réservé seront bien sûr remboursés, si ce n'est pas encore fait, parce que toute l'équipe est à pied d'œuvre pour faire cela le plus vite possible.

Pour vous faire patienter pendant le confinement, de nombreuses initiatives de culture à distance sont relayées sur internet et sur les réseaux sociaux. Les agents des 3 Pierrots proposent notamment des liens vers des films adaptés à toutes les catégories de spectateurs en fonction de leurs goûts et de leurs âges.

■ **LA MÉDIATHÈQUE**

Au mois d'octobre, a pu avoir lieu l'exposition jeunesse qui s'intitulait « Un monde tout en papier », et qui a connu un grand succès. Les animations proposées étaient complètes, le public conquis et les scolaires ont pu être accueillis dans le respect des consignes sanitaires.

Bien évidemment, les animations du mois de novembre ont été annulées : Recycle'Livres et la conférence ville impériale, mais également les contes de Noël et la conférence de Pierre Faraggi qui auraient dû avoir lieu dans les semaines à venir.

La bonne nouvelle, c'est que nous avons pu ouvrir la médiathèque en mode « click & collect ». J'aurais bien aimé trouvé un mot français pour dire cela mais je n'ai pas trouvé. Concrètement, les Clodoaldiens peuvent désormais réserver des documents sur internet et par téléphone pour venir les récupérer à l'entrée de la médiathèque. Ils sont accueillis les mercredis, vendredis et samedis.

A noter que depuis le 8 novembre, date d'ouverture de ce service, nous avons déjà enregistré 2 800 demandes, donc c'est une offre qui rencontre un grand succès auprès de nos usagers.

■ **LE MUSÉE DES AVELINES**

Avant la fermeture, nous avons pu organiser deux conférences, dont une qui était proposée par Constantin Mourousy sur la découverte de la Vénus de Milo, le samedi 10 octobre.

L'ouverture de l'exposition « La princesse Palatine (1652-1722) : la plume et le Soleil » a eu lieu le jeudi 15 octobre, sans vernissage malheureusement compte tenu de la crise sanitaire. En deux semaines, nous avons accueilli 873 visiteurs et 41 enfants ont participé à des ateliers.

Il y a eu une conférence inaugurale de Michaël Decrossas sur le château de Saint-Cloud à l'époque de Monsieur, qui a lieu le samedi 17 octobre, dans l'Auditorium des Avelines et qui a passionné une centaine de personnes.



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 novembre 2020

Depuis la fermeture, l'équipe du musée se mobilise pour garder le lien avec le public, via les réseaux sociaux, afin notamment de présenter l'exposition autrement : réalisation de focus sur les œuvres, ateliers « pas à pas » à faire à la maison, quizz... donc c'est quasiment tous les jours, une animation en lien avec l'exposition.

Un film de 3 minutes présentant l'exposition a été réalisé par le service communication et il y a actuellement un projet d'aperçu virtuel de l'exposition qui sera sur le site internet du musée très prochainement.

En complément, je voulais vous dire que les archives municipales sont en train de déménager pour s'installer dans les locaux des bureaux de la colline. L'objectif est de les regrouper dans un lieu unique et adapté à ce service. Je souligne la mobilisation des services de la ville sur ce projet qui est géré en interne par le service des archives bien sûr, mais aussi avec le soutien important du service Manifestations et des gardiens des Avelines et je tiens à remercier tous ces agents pour leur implication.

Pour finir, quelques mots sur les associations :

■ L'ECLA

L'ensemble des activités sont suspendues au CARRÉ, notamment parce que le bâtiment est fermé.

Pour le moment, les adhérents inscrits aux activités sport et bien-être bénéficient d'une continuité des cours à distance. Et les responsables de l'association nous ont affirmé que si le confinement se poursuivait, d'autres cours seraient organisés sur ce modèle, probablement en ce qui concerne la musique et la danse.

■ LE CONSERVATOIRE

Le Conservatoire a suspendu ses activités de groupe et les cours de musique en individuel sont proposés à distance dans la mesure du possible.

Je vous remercie de votre attention.

LE MAIRE : Merci Madame de Larminat. Monsieur PIERSON.

COMMUNICATION DE Monsieur PIERSON

2^{ème} Adjoint au Maire délégué à la Solidarité, au logement, à l'action sociale et à la santé

Merci, Monsieur le Maire.

1- Comme indiqué dans la lettre du Maire distribuée aux Clodoaldiens et comme vous l'avez dit Monsieur le Maire, la Ville a mis en œuvre une coordination de tous les acteurs du dépistage Covid sur la ville : les laboratoires, les centres Cov'ille, les pharmacies et l'hôpital.

Nous avons, dans un premier temps, accompagné la maison médicale dans sa création d'un centre consultation - dépistage au 38 bd République, qui s'est installé cette semaine dans les locaux d'une ancienne crèche que la Ville a rouverts à cette occasion et rééquipés avec l'aide de l'hôpital qui a fourni du matériel.

C'est également la Ville qui met à la disposition de pharmacies qui réalisent des tests antigéniques, des tentes qui permettant de réaliser ces tests non pas à l'intérieur de l'officine, mais à l'extérieur, ce qui est évidemment préférable. Trois pharmacies réalisent des tests antigéniques : celle des Hauts de St-Cloud en face de monoprix, celle de l'hôtel de Ville, et celle de la rue Royale également. Toutes les informations sur le dépistage, vous les retrouvez, mises à jour régulièrement, sur le site saintcloud.fr et notamment les horaires d'ouverture de ces différents centres.

2- Sur une initiative du diocèse des Hauts-de-Seine et relayée par la paroisse catholique de Saint-Cloud, une opération « Hiver solidaire » permettant l'accueil de personnes sans abri a été menée sur notre commune, et la ville s'est directement impliquée et associée dans cette opération, et a réalisé à sa charge les travaux d'aménagement du local dédié à l'opération (par ailleurs, bien communal), c'est la crypte de Notre Dame des Airs.

Les travaux ont été achevés cette semaine, hier je crois, pour un montant de 20 000 €. Donc, c'est un effort significatif de la Ville pour participer à cette opération de solidarité.

3- Le 2^{ème} confinement n'a pas eu le même impact que le premier sur l'activité des différents services et notamment le service Logement. On a néanmoins constaté que la dématérialisation croissante des contacts, notamment pour les demandes simples, permet un peu moins de visites. Les visites que nous constatons aujourd'hui au service logement sont celles qui sont concentrées sur les demandes plus complexes, du coup les



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 novembre 2020

temps d'accueil se sont nettement élargis. Et je rends hommage aux équipes qui continuent un travail d'accompagnement et de réception du public de façon exemplaire.

Quant aux attributions de logement, elles se font, c'est un point très important, sur le même rythme que l'année dernière, sans connaître la rupture et le coup d'arrêt brutal du premier confinement où tout s'était arrêté d'un coup.

4- Quant à l'activité du CCAS, elle s'est également poursuivie, là aussi je rends vraiment hommage aux équipes très mobilisées sur l'accueil des personnes, et pour vous qualifier le nombre de visites que nous recevons, j'ai fait un petit pointage et sur les 2 premières semaines de novembre, 124 personnes se sont rendues physiquement au CCAS et 165 personnes s'y sont adressées par téléphone. Quant à l'accompagnement plus spécifique des seniors, l'Espace des Coteaux continue de recevoir des appels ou d'appeler, d'anticiper. Là aussi petit pointage, entre le 9 et le 17 novembre, sur une grosse semaine, il n'y a pas moins de 667 communications, le chiffre est précis, 667 qui ont été recensées, d'appels ou de réception d'appels pour les seniors. Donc une activité qui, loin de se ralentir ou loin d'être arrêtée au contraire, ne cesse, pour cause de confinement, de rester extrêmement élevée avec une forte mobilisation des équipes.

Je vous remercie.

LE MAIRE : Merci Monsieur Pierson, Madame PINAULDT.

COMMUNICATION DE Madame PINAULDT 3^{ème} Adjointe au Maire déléguée à la Ville durable

Merci, Monsieur le Maire.

Vous savez probablement que la Ville s'est dotée de bornes textiles qui sont réparties dans chaque quartier. Ces onze bornes textiles sont installées, entretenues, vidées gratuitement par Ecotextile qui est une entreprise familiale qui se rémunère sur la valorisation des vêtements qui sont déposés et qu'ils reprennent.

Après avoir été soumis à un tri matière, les vêtements en bon état seront revendus et les autres recyclés et transformés en matière isolante ou en chiffons, matière isolante qui sert notamment dans l'industrie automobile. 90% des gisements collectés sont ainsi valorisés.

Les containers sont régulièrement vidés, afin d'éviter les débordements et les dépôts sauvages, particulièrement durant les mois d'octobre, mars et avril qui sont les mois pendant lesquels les dépôts sont les plus importants.

Pour faire face aux pillages et aux dégradations régulières de ces containers, Ecotextile les équipe progressivement de capteurs Bluetooth qui permettent de sécuriser leurs ouvertures. Ils ont équipé à plusieurs reprises et de façon différente ces containers qui à chaque fois étaient malheureusement pillés. Et maintenant apparemment ce dernier dispositif devrait porter ses fruits. Tous les containers de la Ville devraient donc être équipés de ce dispositif d'ici fin novembre.

Je vous remercie.

LE MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur GRUBER.

COMMUNICATION DE Monsieur GRUBER 4^{ème} Adjoint au Maire délégué à l'Éducation

Merci Monsieur Le Maire.

Forte activité en ce qui concerne l'Éducation dans le contexte actuel que nous connaissons.

■ Tout d'abord, l'annonce du passage du plan Vigipirate au niveau « Urgence Attentat » nous a conduits, mes collègues adjoints à la voirie et à la sécurité, Capucine du Sartel et Jean-Christophe Achard et moi-même avec les services municipaux concernés, à veiller à la bonne sécurisation des abords des établissements scolaires. En second lieu, l'application des protocoles sanitaires est bien respectée durant les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 novembre 2020

A noter cependant quelques situations limitées d'adultes, d'enseignants ou d'animateurs des centres de loisirs (ALSH), positifs Covid-19 ou cas contacts, gérées comme il se doit selon les recommandations de l'ARS. Pour les enfants, il n'y a pas eu dans les écoles municipales de Saint-Cloud de cluster ayant nécessité la fermeture de classe. Quelques enfants ont été mis à l'isolement durant les semaines scolaires ou en accueil de loisirs (ALSH) des vacances de la Toussaint (tel le cas d'un enfant d'ALSH maternelle, cas contact dans le cadre familial).

Sachez, Monsieur le Maire, à propos de cette pandémie, que votre initiative de distribution de masques lavables pour les élèves des écoles élémentaires a été très appréciée.

■ Concernant les séjours de la Toussaint, ils se sont bien déroulés pour le plus grand plaisir de 107 jeunes Clodoaldiens à la Turballe, à Tamié et à Meschers-sur-Gironde. Seul un enfant déclaré cas contact Covid-19 par son environnement familial a dû repartir sans délai.

La Ville propose à Tamié un séjour de ski pour 45 enfants pour les vacances de Noël, en espérant que les conditions sanitaires le permettront. Le 10 décembre, seront ouvertes les inscriptions pour les séjours des vacances d'hiver.

Pour ce qui est des sorties scolaires ou périscolaires, seules celles en forêt sont autorisées depuis le confinement. Avant le confinement, 29 sorties se sont déroulées pendant le temps scolaire et 10 ont dû être annulées en raison de la fermeture des musées. Les ALSH ont réalisé 14 sorties pendant les vacances et 11 les mercredis.

■ Sur les séances de piscine au Stade Français des élèves de CE2, un bilan a été dressé. Sur les 30 séances prévues pour les écoles, 25 ont été réalisées (soit 83% des séances). Pour les accueils de loisirs, une séance sur 4 a été annulée pour cause de météo. A retenir : une bonne organisation, une bonne coordination entre les différents acteurs, une bonne progression des élèves. Quasiment la totalité des élèves présents, soit 85%, a validé le test d'aisance aquatique avec ou sans ceinture, un temps plus long dans l'eau, plus de 40 mn jusqu'à près d'une heure, et les enseignants très satisfaits du travail effectué malgré une météo capricieuse. Je voudrais citer les intervenants du service des sports : MNS, enseignants, parents et enfants, tous étaient ravis d'avoir pu participer à ce projet en bassin extérieur. Bravo donc et merci à tous les initiateurs et contributeurs de ce projet.

■ Les élections des représentants des parents d'élève ont eu lieu le 9 octobre par vote par correspondance, selon le choix de l'Education Nationale, et pour prendre en compte la situation sanitaire. Le taux de participation a été de 48% sur l'ensemble des établissements. L'UNAAPE a obtenu 38% des suffrages, la PEEP 27%, la FCPE 18%, et les autres associations locales non affiliées (APEMP, AIAPE, APEF) se partagent les 17% restants. J'en profite pour remercier les 95 parents élus pour leur engagement et leur implication. Qu'ils soient assurés d'une volonté d'écoute et d'échange constructif de la part de la Ville pour satisfaire au mieux les besoins de nos écoliers.

Impossible de conclure sans revenir sur l'acte terroriste du 16 octobre. Durant les vacances scolaires, le 21 octobre, tous les accueils de loisirs élémentaires ont organisé une minute de silence en mémoire de Samuel Paty. Le 2 novembre, ce sont les élèves des écoles maternelles et élémentaires qui ont marqué à l'initiative des enseignants et en fonction de leur âge, un temps de recueillement ou une minute de silence, voire de discussion sur les valeurs de liberté, d'expression et de laïcité.

Je n'oublierai pas de mentionner aussi les trois victimes du terrorisme du 29 octobre à la basilique de Nice. Aussi face à ces événements récents, éduquer nos enfants dans le respect des principes fondateurs de notre République et de notre Nation doit être plus que jamais un fil directeur de toute la communauté éducative de Saint-Cloud, enseignants, personnels encadrants du périscolaire et parents. Dans cette tâche, cette communauté pourra compter sur mon engagement, celle des collaborateurs du service Education et, j'en suis certain, des élus de la Ville de Saint-Cloud.

Je vous remercie de votre attention.

LE MAIRE : Merci beaucoup Monsieur Gruber. Madame du SARTEL.



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 novembre 2020

COMMUNICATION DE Madame du SARTEL 5^{ème} Adjointe au Maire déléguée à la Voirie, à la propreté et à la mobilité

Merci, Monsieur le Maire.

Je ne reprendrai pas le travail évoqué par Jacques Gruber concernant la sécurisation de toutes nos écoles de la Ville.

En parallèle, nous avons un beau projet qui démarre avec le département qui concerne la rue Gounod. Pour rappel, cette rue est une voie départementale et de délestage de l'A13, elle est empruntée quotidiennement et elle est classée parmi les axes accidentogènes du réseau routier départemental.

Nous avons, avec le département, deux objectifs :

- 1^{er} objectif : sécuriser d'abord les piétons, car de nombreux enfants empruntent cette rue pour se rendre dans les écoles du centre ou au collège. De plus, depuis l'arrivée des commerces Monop, pharmacie et cabinet médical, les usagers ont pris l'habitude, malheureusement, de traverser cette rue sans emprunter les passages piétons. Ils sont donc en danger.

- 2^{ème} objectif : limiter la vitesse des 2 roues motorisées, très souvent impliqués dans les accidents selon les statistiques.

Ces travaux se dérouleront en 3 phases :

- 1 ère phase : déjà faite, c'est la création de notre voie cyclable entre la gare et la rue Verhaeren. Cela a permis de sécuriser les vélos et de diminuer la vitesse des voitures.

- 2 ème phase : très attendue, c'est la création d'un plateau traversant au droit de la rue des Avelines avec deux passages protégés pour desservir le Monop, la pharmacie et le cabinet médical. Les travaux auront lieu entre le 23 novembre et le 11 décembre.

- 3 ème phase : aura lieu un petit peu plus tard durant le deuxième semestre 2021. Un deuxième plateau traversant sera implanté rue Gounod. Le carrefour Preschez - Gounod sera sécurisé, ainsi que tous les passages piétons par un élargissement des trottoirs à ces endroits-là. La place Magenta aura aussi quelques modifications toujours dans ce même sens.

Je vous remercie Monsieur le Maire.

LE MAIRE : Merci Madame du Sartel. Monsieur BERTHET.

COMMUNICATION DE Monsieur BERTHET 6^{ème} Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme et aux anciens combattants

Merci, Monsieur le Maire.

■ L'Urbanisme :

Malgré le confinement, comme je l'avais dit la dernière fois, on a toujours une activité vraiment soutenue, notamment sur les particuliers. Globalement, il faut quand même reconnaître que près de 70% des réunions se font maintenant en visio, 30% en présentiel pour des gens qui n'ont pas envie de ce principe à la maison, qui ne sont pas équipés ou qui ne savent pas vraiment. On les reçoit quand même avec des précautions d'usage, avec des salles aérées et les distanciations. 70% se traite en visio, mais ce n'est pas toujours simple, parce que dans d'Urba, il y a beaucoup de plans, de dessins. En tout cas un grand merci à l'équipe de l'Urba qui travaille, parce que c'est un peu complexe par moment, mais tout le monde s'adonne à la tâche très fortement.

De la même manière, on a tenu la dernière commission préalable de travaux en visio. On essaie de prendre un peu ce pli et ça se passe très bien, on n'a pas de souci de ce côté-là. Sinon, l'activité est globalement très soutenue.

■ Les Anciens Combattants : On a pu dérouler la cérémonie du 11 novembre, comme convenu sur la place Charles de Gaulle, bien sûr en configuration réduite. Merci aux élus de la majorité qui étaient présents, ainsi qu'à ceux de l'opposition, c'était une belle petite cérémonie avec beaucoup d'émotion, merci à tous.

Et je vous rappelle de bien marquer dans vos agendas la date du 5 décembre où vous aurez la cérémonie d'hommage aux morts de la guerre d'Algérie qui, elle, se déroule au carré militaire du cimetière.

Voilà, merci de votre écoute.

LE MAIRE : Merci Monsieur Berthet. Madame COVO.



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 novembre 2020

COMMUNICATION DE Madame COVO 7^{ème} Adjointe au Maire déléguée à la Petite Enfance et à la famille

Merci, Monsieur le Maire.

Concernant la crèche Boucle d'Or, nous avons vu un cas positif parmi nos équipes. Nous avons été contraints de fermer, ce jour, la section des bébés. Les familles ont été averties par téléphone, afin qu'elles n'aient pas à se déplacer dès le matin. Cette journée sera bien sûr déduite de leur facturation. Après consultation de l'ARS, ce jour, nous pourrons rouvrir dès demain matin.

Toujours en lien avec la crise sanitaire et le manque de personnel, nous avons dû réduire l'amplitude horaire, afin de maintenir d'accueil des enfants dans de bonnes conditions. La Ville met tout en œuvre pour pallier ce manque de personnel, nous travaillons beaucoup.

Enfin, les crèches seront fermées du 24 décembre à 17h30 et elles rouvriront le lundi 4 janvier au matin.

Merci, Monsieur le Maire.

LE MAIRE : Merci beaucoup, Madame Covo. Monsieur CLIMAUD.

COMMUNICATION DE Monsieur CLIMAUD 8^{ème} Adjoint au Maire délégué au Sport

Merci, Monsieur le Maire.

Je vais être très court.

La situation actuelle fait que la presque totalité des installations de la Ville sont fermées. Elles n'ouvrent que pour les activités scolaires et péri scolaires. C'est d'ailleurs dans cette deuxième catégorie que l'école des sports a pu continuer ses activités.

Une bonne nouvelle : Monsieur le Maire vous en a parlé tout à l'heure, le stade de football des Coteaux est enfin terminé. Nous avons, avec Monsieur le Maire, fait une inauguration en petit comité, lundi après-midi, avec uniquement les responsables du chantier et le président du football club.

Je remercie vivement Madame Mons, Monsieur Pozza et Monsieur Chapuis pour leur implication permanente à la surveillance de ce chantier. Celui-ci a été mené de main de maître.

Merci.

LE MAIRE : Merci Monsieur Climaud. Madame ASKINAZI.

COMMUNICATION DE Madame ASKINAZI 9^{ème} Adjointe au Maire déléguée au Développement économique, au commerce et à l'artisanat

Merci, Monsieur le Maire.

■ A l'annonce du deuxième confinement, j'ai envoyé une lettre de soutien à tous les commerçants de la Ville. Les commerces dits non essentiels ont été appelés un à un par les délégués de quartier.

Une liste de commerçants "essentiels" et "non essentiels" a été établie ainsi que leurs nouvelles conditions de vente : livraison, click and collect, horaires d'ouverture. Cette liste a ensuite été communiquée aux Clodoaldiens via le site de la Ville, sur les réseaux sociaux, ainsi que sur la lettre du Maire.

Dans un même temps le service Commerce, assisté de bénévoles et de Clodoaldiens, a proposé aux commerçants qui ne disposaient pas de page Facebook, de les aider à créer la leur. Des mises à jour des propositions commerciales des restaurateurs et des commerçants ont été faites régulièrement sur le site de la Ville.

Enfin, la ville est venue en appui des commerçants pour la constitution des dossiers de demandes d'aides financières.

■ Une campagne d'affichage "Soutenons nos commerçants" a été mise en place. Elle a pour objectif d'inciter les Clodoaldiens à consommer dans les commerces de proximité.



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 novembre 2020

■ "La Place de Noël" est une plateforme de vente en ligne qui est proposée aux commerçants de la Ville jusqu'au 31 décembre. « La place de Noël » développée par « Ma ville mon shopping » accompagne les commerçants, artisans, producteurs locaux et restaurateurs en mettant à leur disposition une plateforme de vente en ligne locale qui inclut des services logistiques, le paiement sécurisé et la livraison à domicile.

Cette solution permet aux commerçants de répondre à la fois aux besoins de réservations de produits mais aussi d'effectuer de la vente à emporter ou de la vente en ligne à des conditions avantageuses.

Pour ce faire, « Ma ville mon shopping » a passé un partenariat avec la Poste, qui assure des livraisons à prix coûtant dans des conditions facilitatrices ; c'est-à-dire que le commerçant n'a pas d'emballage à faire et les délais de livraison sont réduits.

■ Concernant les commerces non sédentaires, des mesures sanitaires renforcées ont été mises en place dans les différents marchés de la Ville : affichages, marquage au sol, mise à disposition de gel hydroalcoolique, instauration d'un sens de circulation dans la halle.

De plus, seuls les commerces dits essentiels ont été autorisés à continuer la vente.

■ L'opération "Un artiste un commerçant", Madame Ségolène de Larminat en a parlé.

■ Enfin, en ce qui concerne les nouveaux commerces à Saint-Cloud :

Quartier Montretout : une nouvelle boulangerie : **Le Moulin de Buzenval**, 84 rue de Buzenval.

Quartier Centre-Village : une restauration rapide asiatique : **Fast Bento**, 1, rue Royale.

Quartier Pasteur-Magenta : une épicerie asiatique : **Yuzu**, 52 rue Gounod

Quartier Fouilleuse : **Les Naturistes**, 7 avenue de Fouilleuse, à la place de l'atelier Chazac ; comme son nom ne l'indique pas, elle est paysagiste et s'occupe de décoration florale et végétale.

Merci Monsieur le Maire.

LE MAIRE : Merci beaucoup, Madame Askinazi. Monsieur PORTEIX.

COMMUNICATION DE Monsieur PORTEIX

10^{ème} Adjoint au Maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets

Merci, Monsieur le Maire.

Au cours des semaines écoulées, l'ensemble des services de la Ville ont poursuivi le travail de préparation du budget 2021. La réglementation permet au Conseil municipal de voter son budget et ses taux d'imposition jusqu'au 15 avril. Traditionnellement à Saint-Cloud, nous faisons en sorte que la présentation du rapport d'orientation budgétaire et le vote du budget aient lieu plutôt avant le début de l'année concernée. C'était d'ailleurs le cas l'année dernière, puisque le budget 2020 a été voté le 19 décembre 2019.

Cette année, par contre, avec la crise sanitaire et la durée des mesures du confinement, qui entraînent la fermeture des établissements, le projet de loi de finances en cours de préparation, mais aussi la fermeture de la piscine ou le principe de carence, toutes ces choses font peser des incertitudes conséquentes sur des postes importants de notre budget et nous avons donc jugé plus raisonnable comme beaucoup d'autres villes d'ailleurs d'adapter notre calendrier pour avoir une meilleure visibilité sur les incertitudes mentionnées. Je vous donne donc rendez-vous pour la présentation du rapport d'orientation budgétaire au Conseil municipal de janvier 2021. Et pour prendre en compte d'ailleurs cette situation et ce calendrier, nous aurons à prendre, au cours du dernier Conseil municipal de l'année, des délibérations afin d'ouvrir des crédits d'investissement et voter des acomptes de subventions à certaines associations.

Merci.

LE MAIRE : Merci Monsieur Porteix. Monsieur GAILLARD.



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 novembre 2020

COMMUNICATION DE Monsieur GAILLARD

11^{ème} Adjoint au Maire délégué à la Citoyenneté et à la politique du handicap

Merci, Monsieur le Maire.

■ Contrairement au premier confinement, les services administratifs de la Ville sont restés ouverts au public pour ce deuxième confinement. L'État civil et les Affaires Générales fonctionnent normalement malgré ces conditions particulières. Toute l'activité se déroule sur rendez-vous.

La fréquentation est réduite et les demandes de papiers d'identité, en particulier les passeports, sont en baisse.

Certaines activités comme les attestations d'accueil sont au point mort depuis de longs mois maintenant.

On ne peut pas dire que nous constatons une hausse significative des décès en octobre jusqu'à mi-novembre.

En octobre : 54 décès et depuis le 1er novembre, nous n'en avons que « 28 » décès. En avril, au même stade à cette période du mois, on était à 99 décès.

Le nombre des inhumations est lui, en revanche, en hausse surtout en novembre. En octobre 2019, on était à 15, en octobre 2020 on était à 15, mais on voit une hausse sur le mois de novembre, en novembre 2019 on était à 10, en novembre 2020, on est à 18 et ce mois en cours n'est pas encore terminé.

■ En relation avec ma délégation liée à la politique du handicap, je voudrais également réaffirmer l'accompagnement de la commune vis-à-vis des publics les plus fragiles et en particulier les personnes en situation de handicap qu'on sait bien compliquée durant cette période. Nous nous tenons à leur côté pour trouver des solutions en cas de besoin et nous sommes à leur entière disposition s'ils souhaitent nous solliciter ou nous rencontrer.

Je vous remercie.

LE MAIRE : Merci Monsieur Gaillard. Madame DOMAS.

COMMUNICATION DE Madame DOMAS

12^{ème} Adjointe au Maire déléguée à la Communication, à l'événementiel et à la démocratie participative

Merci, Monsieur le Maire.

En raison des événements et de l'actualité qui évolue très rapidement, une troisième édition de **la lettre du Maire** a été distribuée cette semaine à tous les Clodoaldiens pour présenter les différentes actions menées par la Ville en cette période de reconfinement. Cette lettre est également disponible sur le site de la Ville.

Elle réunit notamment les informations sur les commerces de la ville ouverts pendant le confinement et y présente les initiatives de ceux qui font du « click and collect ».

Nous avons également créé une campagne pour soutenir le commerce Clodoaldien, comme l'a dit Madame Askinazi. Toutes ces informations sont mises à jour sur le site Internet de la ville.

Le **Saint Cloud magazine** du mois de décembre paraîtra exceptionnellement mi-décembre et sera consacré aux fêtes de fin d'année. C'est un illustrateur Clodoaldien, Sauveur CARLUS, qui a été associé à ce numéro et nous espérons que vous apprécierez son talent de dessinateur et de conteur.

À partir du 1er décembre je vous invite à venir découvrir les richesses de Saint-Cloud à travers notre **Calendrier de l'avent digital** sur le site Internet de la Ville. Chaque semaine, venez tenter votre chance et gagner des lots offerts par nos commerçants labellisés et par nos établissements.

Profitez-en pour vous mettre au « **Do It Yourself** », anglicisme qui signifie « fait maison, fait main », grâce aux nombreux tutoriels de Noël ! Décorations, recettes, cadeaux...les labellisés et institutions Clodoaldiennes vont vous étonner !

Pendant cette période particulière **pensez au site de la Ville**, les établissements culturels jouent le jeu sur leur site pour maintenir le lien avec vous.

Retrouvez également sur le site le service « **Entre Clodoaldiens** » qui met en relation les habitants de notre ville. Sans oublier bien sûr les réseaux sociaux et les comptes de la Ville sur Facebook Twitter et Instagram pour rester connecté !

Je vais enchaîner avec la communication de Monsieur François-Henri REYNAUD qui m'a donné son pouvoir.



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 novembre 2020

COMMUNICATION DE Monsieur REYNAUD Conseiller municipal délégué aux Grands Événements

■ Opération « secrétariat particulier du Père-Noël » :

Noël est sans conteste le moment de l'année que tous les enfants du monde entier attendent avec une impatience non dissimulée. En effet, le 25 décembre c'est le jour où ils recevront un (ou plusieurs) cadeau(x) au pied du sapin. Vous comprenez aisément pourquoi c'est une tradition très populaire auprès des plus petits (et des plus grands). Mais, pour être gâté, encore faut-il avoir été sage et avoir envoyé sa lettre au petit papa Noël. C'est pourquoi la tradition veut que les enfants écrivent un courrier au bonhomme à la barbe blanche dans lequel ils indiquent les cadeaux qu'ils souhaiteraient ouvrir le jour de Noël. Cette coutume, née en France dans la deuxième moitié du XXe siècle, permet ainsi aux parents de connaître les désirs de leurs enfants sans en avoir l'air.

Mais où écrire au Père Noël ? Dans le contexte actuel, son secrétariat particulier a ouvert pour la première fois à Saint-Cloud. Pour ce faire, petits et grands pourront déposer gracieusement leur lettre, du 1er au 18 décembre, dans les six boîtes aux lettres spécialement installées à cette intention sur le parvis de l'hôtel de ville, sur la place Henri Chrétien et aux abords de 4 autres points à proximité des écoles. Ce dernier répondra bien sûr à chacun, mais il faudra bien penser à indiquer son adresse postale.

■ Noël des enfants du Personnel :

Le Père-Noël ne pouvant accueillir les enfants du personnel (ceux de moins de 12 ans) aux 3 Pierrots cette année, la formule a été modifiée en conséquence : une boîte de Noël surprise sera remise aux parents agents lors de la distribution du coffret cadeau destiné aux agents du personnel.

Pour votre information mais merci de ne pas encore dévoiler le contenu de la boîte à vos enfants, il est prévu un goûter et des friandises de Noël, un tote-bag à colorier avec sa pochette de feutres textile et une invitation pour un spectacle jeune public aux 3 Pierrots, accompagné de Monsieur le Maire.

Je vous remercie.

LE MAIRE : Merci beaucoup. Madame Domas. Monsieur ACHARD.

COMMUNICATION DE Monsieur ACHARD 13^{ème} Adjoint au Maire délégué à la Sécurité publique, à la prévention et au stationnement

Merci, Monsieur le Maire.

A propos de sécurité tout d'abord, je souhaite corriger une des informations évoquées lors du précédent Conseil au cours duquel j'ai indiqué par erreur qu'à l'occasion des travaux du commissariat une partie des services avait été transférée vers Sèvres, ils ont en fait été transférés à Garches. Une chose à retenir est que l'accueil du public, la prise des plaintes et des mains courantes, ainsi que toutes les demandes de renseignements se font toujours rue Dailly sans aucun changement.

■ **Vigipirate :** Le 1er ministre a élevé le dispositif VIGIPIRATE au niveau « URGENCE ATTENTAT » sur l'ensemble du territoire national le 29 octobre à la suite de l'attentat de la basilique Notre-Dame de Nice.

Le principe de ce niveau est d'être mis en place pour une durée limitée : le temps de la gestion de crise. La fois précédente, ce niveau avait d'ailleurs été décrété le 12 décembre 2018 et levé au bout de 3 jours à la suite de l'attentat de Strasbourg.

Dès le 30 octobre, Monsieur le Maire et moi-même, le Responsable de la Police Municipale et Madame la Commissaire de Police nous sommes réunis, afin de coordonner le dispositif de protection des sites sensibles, en intégrant les moyens de la force de l'opération Sentinelle déployées dans ce cadre. Tout d'abord par des mesures les plus immédiates adoptées, en raison de la menace, en particulier lors des cérémonies du week-end de la Toussaint. Puis, par des mesures s'inscrivant dans la durée pour la surveillance et la protection des lieux de cultes, des établissements scolaires et des bâtiments abritant les services publics.

■ **Points écoles :** Les horaires de sortie scolaire ont été échelonnés en raison de la situation sanitaire. Il a donc été décidé d'adapter les horaires des points écoles mis en place à proximité des écoles maternelles et primaires



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 novembre 2020

de la Ville pour permettre la traversée sécurisée de certaines voies. Ceux-ci sont donc jusqu'à nouvel ordre allongés, afin d'être assurés de 16h20 à 16h55.

■ **Stationnement** : Comme vous le savez, le stationnement reste payant sur la ville (zone rouge et zone verte), pendant cette nouvelle période de confinement. Cette mesure vise à éviter que des places soient monopolisées par des automobilistes extérieurs à la commune et à limiter le phénomène de rabattement vers l'une des gares de Saint-Cloud, en favorisant la rotation des véhicules stationnés.

Il s'agit de permettre, en zone verte, aux résidents de trouver plus facilement une place près de chez eux, et, en zone rouge, aux clients des services et des commerces restés ouverts de pouvoir stationner à proximité - ceci pour encourager les commerces de Saint-Cloud, dont l'activité a été, comme ailleurs, déjà mise à mal et qui essaient par le « click and collect » entre autres de continuer leur activité. Toutefois, afin de répondre à la demande de la Direction du CH4V concernant leur personnel soignant ou à celle de l'adjudant en charge de la caserne des pompiers, qui rencontrent des difficultés de déplacement en raison de la réduction de l'offre de transport en commun, la ville a décidé de mettre à disposition pour la durée du confinement des droits de stationnement résidentiel dérogatoires au bénéfice de ces personnels de « 1ère ligne » qui sont au service de la population.

Merci.

LE MAIRE : Merci Monsieur Achard. Madame GUEZENEC.

COMMUNICATION DE Madame GUEZENEC

Conseillère municipale déléguée au quartier Hippodrome/Fouilleuse et aux Séniors

Merci, Monsieur le Maire.

■ L'Espace animation des Coteaux avait rouvert le 14 septembre, mais les séniors n'ont pas eu beaucoup de temps pour en profiter, puisque les activités étaient limitées à 10 personnes. Toutes les demandes n'ont pas pu être satisfaites, bien que plusieurs activités aient été dédoublées ; par exemple la gymnastique cérébrale, le mot le plus long, etc. Pour sortir un peu de la morosité ambiante nous avons passé un après-midi joyeux et ludique avec Louis de Funès. Les volets bleus se sont refermés le 30 octobre.

■ Il y a quand même de bonnes nouvelles : à la résidence les Jours heureux, aucun décès, aucun cas positif. À la résidence les Heures Claires, aucun décès, 4 cas positifs ont été détectés, les personnes ont été confinées dans leur appartement et sont actuellement revenues à la vie normale, c'est-à-dire en participant aux activités. À Lelégard, aucun décès dû au Covid n'est à déplorer, par contre 12 cas positifs, tous au même étage. Actuellement, tous les résidents ont été testés une deuxième fois, il n'y a plus aucun cas positif, les familles qui le souhaitent sont reçues sur rendez-vous au salon. Au Jardin de St Cloud, aucun décès, aucun cas positif. L'association Aide et Soins à Domicile signale quelques cas, mais les personnes sont maintenant rentrées chez elles.

Les agents des Coteaux ont continué de prendre contact avec l'ensemble des séniors inscrits au CCAS, une dizaine de personnes ont été testées positives, sans problème grave. Par contre, de nombreux Clodoaldiens souffrent de solitude et craignent l'avenir proche, en particulier au moment de Noël.

Il faut chaleureusement remercier toutes les personnes qui prennent soin de nos séniors et qui ont permis de ne pas déplorer de décès dus au Covid.

■ Les colis de Noël seront distribués à partir du 27 novembre, par petits groupes et par quartier, à tous les séniors inscrits au CCAS et aux Coteaux.

Merci Monsieur le Maire.

LE MAIRE : Merci Madame GUEZENEC. Monsieur TREMINTIN.



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 novembre 2020

COMMUNICATION DE Monsieur TREMINTIN Conseiller municipal rapporteur de la Commission des Finances

Oui, Monsieur le Maire.

La Commission des Finances s'est réunie avec la Commission Travaux le lundi 16 à 21h. Un seul rapport a été établi, couvrant l'ensemble des projets de résolution présentés au présent Conseil.

LE MAIRE : Merci. Monsieur VEILLEROT.

COMMUNICATION DE Monsieur VEILLEROT Conseiller municipal délégué aux Bâtiments communaux, à l'hygiène et à la sécurité

Merci Monsieur le Maire.

Les Bâtiments communaux : Concernant la vie de nos Bâtiments publics en octobre et novembre :

- Je ne vais pas répéter tout ce qui a été dit sur le stade des Coteaux par Marc Climaud, délégué au Sport.
- Concernant la livraison des nouvelles archives municipales dont a parlé Ségolène de Larminat, je voudrais juste ajouter que ces nouvelles archives vont permettre effectivement de simplifier largement leur traitement mais aussi de libérer quelque 300 à 400 m² dans les trois locaux précédents et ainsi améliorer le cadre de travail de nos agents.

Ce que je voudrais rajouter, c'est :

- la livraison des travaux dans l'église Notre Dame des Airs pour accueillir l'opération « hiver solidaire ».
- la relocalisation du CLIC Gericot et du club de bridge est en bonne voie dans le local de la rue des Avelines, puisque l'autorisation de travaux est déposée et signée et nous prévoyons une installation pour le second trimestre.
- Et, enfin, la finalisation de la mise en place des stores dans les écoles opérée cet été. En effet, ces installations étaient opérationnelles mais nécessitaient encore de nombreux réglages domotiques, pour qu'elles puissent fonctionner en toute saison.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

LE MAIRE : Merci. Est-ce quelqu'un a la communication de Madame SAGROUN ?

Anne COVO : Oui, je l'ai. Merci, Monsieur le Maire.

COMMUNICATION DE Madame SAGROUN Conseillère municipale déléguée à la Jeunesse

- Tout d'abord, je voudrais féliciter chaleureusement les jeunes de l'APAJ qui ont été lauréats du prix collectif du civisme 2020 pour leur projet « devoir de mémoire ». Ce prix a été décerné par l'association nationale de l'ordre du mérite, section des Hauts-de-Seine. Encore bravo aux jeunes et aux responsables de l'association.
- Le nouveau Conseil des jeunes a été installé lors d'une première plénière qui a eu lieu mi-octobre. Nouveau groupe, nouveaux projets. Un début un peu bousculé par le confinement.
- L'accueil jeunes reste ouvert durant le confinement, la fréquentation est en constante augmentation dans le respect des jauges autorisées. Un nouveau visuel a été créé en collaboration avec le service de la communication que je remercie vivement. Fin novembre, l'accueil jeunes devrait proposer au sein de son local des séances de réflexion, sur rendez-vous deux jours par semaine, avec un coach. Ces séances seront destinées aux jeunes lycéens et lycéennes en questionnement sur leur avenir. Les modalités seront prochainement indiquées dans divers supports. Si l'accueil jeunes peut ouvrir pendant les vacances de Noël, il est prévu de lancer le projet court métrage qui entre dans le cadre d'un grand projet artistique 2021, combinant danse, théâtre, street art et court métrage.



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 novembre 2020

- La bourse initiative jeunes s'est déroulée jeudi dernier. Un projet a bénéficié d'une subvention.
- Une formation BAFA a eu lieu du 24 au 30 octobre. Trois jeunes en ont bénéficié.

Merci monsieur le Maire.

LE MAIRE : Merci beaucoup. Madame RECHAIN.

<p style="text-align: center;">COMMUNICATION DE Madame RECHAIN Conseillère municipale déléguée aux Espaces verts</p>
--

Merci, Monsieur le Maire.

Quelques informations concernant ma délégation.

S'agissant des espaces verts, les travaux suivants seront réalisés d'ici la fin de l'année, sous réserve des conditions météo :

- Rue du Mont-Valérien et rue du Calvaire, un complément de plantations est prévu.
- Dans le virage de la rue Gounod le long du parking Joffre, des plantations basses vont remplacer les arbustes ; cette création est en lien avec l'aménagement de la bande cyclable, afin d'avoir une meilleure visibilité dans ce virage.
- Les jardinières de la place des Cerisiers, ainsi que les jardinières en pallier de l'escalier Vauguyon vont être entièrement replantées.
- Une campagne importante de plantations d'arbres, au nombre de 24 et d'essences variées, est programmée dans cinq de nos quartiers.
- Egalement une campagne d'élagage des arbres, dans les écoles, va débuter dans les jours à venir et s'achever durant les vacances scolaires.
- Enfin concernant les jeux dans les squares, nous allons remplacer les jeux suivants d'ici la fin de l'année :
 - dans le Jardin de l'Avre : un jeu à grimper et une balançoire,
 - dans le Square Kelly : un jeu à ressort,
 - dans le Square de l'Hippodrome : une structure toboggan,
 - dans le Square de la Glacière : deux jeux à ressort.

Merci de votre écoute.

LE MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur MONJOLE.

<p style="text-align: center;">COMMUNICATION DE Monsieur MONJOLE Conseiller municipal délégué aux Transports et aux grandes infrastructures de transport</p>
--

Merci, Monsieur le Maire.

Rapidement pour vous informer que, sur le **projet de gare du Grand Paris**, la société du Grand Paris a lancé ce qu'on appelle « le dossier de consultation des entreprises », à savoir le cahier des charges qui doit permettre ensuite aux candidats de proposer leurs offres. Ce lancement du DCE lance en réalité la procédure de conception, réalisation au cours de laquelle nous aurons, en tant que collectivité locale, l'occasion, à la fois, de faire connaître notre position et nos attentes vis-à-vis des candidats et aussi pour les candidats de présenter un certain nombre d'options retenues pour la gare du Grand Paris.

Pour le reste, les trains roulent, tout va bien.

LE MAIRE : Merci Monsieur Monjole. Madame LOUVET.



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 novembre 2020

COMMUNICATION DE Madame LOUVET Conseillère municipale déléguée à la Ville numérique

Merci, Monsieur le Maire.

En cette période de confinement, j'invite vraiment les Clodoaldiens à utiliser la plateforme d'entraide « entre Clodoaldiens ». Cette plateforme est accessible depuis le site de la Ville, et vous la retrouverez très prochainement, sauf contrainte technique, sur l'application mobile de la Ville que je vous invite aussi à télécharger et à consulter.

Je vous remercie.

LE MAIRE : Merci beaucoup.

Mes chers Collègues, nous en avons fini avec les communications. Je dois vous donner les décisions que j'ai prises depuis le dernier Conseil municipal. Je vais essayer d'aller assez vite.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS ACCORDÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **Marchés de travaux et missions consécutives (2 décisions) :**
 - Modification n°1 au marché de fourniture d'une halle pour le marché alimentaire provisoire
 - Marché d'étude urbaine et de pôle du Pôle Saint-Cloud de la ligne 15 Ouest
- **Marchés et Contrats : fournitures et prestations de services (14 décisions)**
 - Fourniture et livraison de matériels d'illuminations pour la fin d'année 2020
 - Modification 1 au lot 1 de l'accord-cadre pour la vérification, l'entretien et la réparation des jeux dans les squares et les bâtiments communaux
 - Acquisition d'œuvres et objets du fonds Gabrielle Robinne et René Alexandre
 - Prêts du département des Hauts-de-Seine, du Mobilier national, de la Bibliothèque nationale de France pour l'exposition « La princesse Palatine (1652-1722) » au Musée des Avelines du 15 octobre 2020 au 28 février 2021 (3 décisions)
 - Prêts des Archives départementales des Hauts-de-Seine pour l'exposition « La Guerre de 1870 et de la Commune »
 - Modification n°6 de l'accord-cadre pour le nettoyage des bâtiments municipaux
 - Maintenance préventive sur site des débrifillateurs
 - Vérification réglementaire et maintenance des dispositifs anti-retour
 - Cession de cinq véhicules du parc automobile municipal
 - Location de véhicules (2 décisions)
 - Organisation d'une session de formation BAFA pour l'accueil de loisirs Fouilleuse avec la ligue de l'enseignement des Hauts-de-Seine en octobre 2020
- **Tarifs municipaux (3 décisions)**
 - Création d'une carte ouvrant droit à la gratuité aux séances de cinéma pour les commerçants de Saint Cloud participant à la diffusion de la communication des Trois Pierrots.
 - Octroi du tarif groupe aux spectateurs des Trois Pierrots pour les retransmissions d'opéra en différé durant le premier semestre 2021 dans le cadre du partenariat entre la Ville et la société Pathé live
 - Fixation du prix de vente à 15 € de la bougie pour l'exposition La Princesse Palatine au Musée des Avelines
- **Affaires juridiques et domaniales (35 décisions)**
 - Convention d'occupation précaire d'un local 38 boulevard de la République pour un centre médical d'urgence
 - Conventions d'occupation précaire 90 boulevard de la République et 8 rue de la Libération pour deux points de dépistage COVID (2 décisions)
 - Assistance juridique pour conseil de la Ville dans le dossier de la caserne Sully



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 novembre 2020

- Mise à disposition de la Salle Lino Ventura des Trois Pierrots au Conservatoire de musique et de danse
- Mise à disposition et location de salles à diverses associations : salles du Grand Livre, Brunet, des Colonnes, de la Porte jaune (25 décisions)
- Acceptation d'un don d'archives portant sur Gabrielle Robinne et René Alexandre
- Conventions d'occupation domaniale pour des logements (4 décisions)
- **Urbanisme (2 décisions)**
 - Etudes de faisabilité sur des fonciers en démolition/reconstruction
 - Dépôt d'une déclaration préalable pour un projet d'aménagement de locaux associatifs 3 bis rue Joséphine
- **Manifestations municipales (11 décisions)**
 - Adhésion de la ville à la charte d'engagement des cinémas partenaires du dispositif lycéens et apprentis au cinéma (tarif de 2,50 € pour les élèves accompagnés)
 - Attribution d'une place de cinéma gratuite aux Trois Pierrots aux seniors inscrits au repas de l'amitié
 - Contrats de cession de droits d'exploitation de spectacles aux Trois Pierrots et à la Médiathèque (8 décisions)
 - Paiement pour la participation à un débat lors de la projection d'un documentaire aux Trois Pierrots
- **Régies municipales (2 décisions)**
 - Création de régies d'avances pour deux séjours

Voilà, mes chers Collègues, nous en avons fini avec les décisions et les communications de début de Conseil et donc je vous propose que nous en arrivions aux délibérations.

Nous avons fait la délibération n° 83, ainsi que la délibération n° 84.

85 : REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU LOGEMENT

LE MAIRE : En fait, c'est une chose assez simple, pour des raisons d'activité professionnelle, notre collègue Pierre Cazeneuve qui était membre de la Commission Logement au titre de la liste de Monsieur Bosche, souhaite se désengager pour récupérer un peu de temps et la liste de Monsieur Bosche vous propose la candidature de Madame Grevelink.

Monsieur le rapporteur de la Commission des Finances.

Jean-Claude TREMINTIN : La Commission des Finances adopte à l'unanimité ce projet de résolution.

LE MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ? Je ne pense pas qu'il y ait de question.

Monsieur Cazeneuve, peut-être ?

Pierre CAZENEUVE : Un petit mot pour vous remercier d'avoir permis d'avoir fait cet échange et vous dire à quel point j'étais triste de ne pas pouvoir assurer dans les prochains mois ma présence assidue à cette commission et je pense que dans un devoir d'honnêteté vis-à-vis du groupe Saint-Cloud 2020, vis-à-vis de ce Conseil municipal et vis-à-vis des Clodoaldiens surtout, je pense que c'était plus intéressant et surtout plus important d'avoir quelqu'un à cette commission. C'est une commission extrêmement intéressante et je trouve qu'elle cristallise des choses extrêmement importantes, on rentre vraiment dans la vie des gens avec un impact réel sur ce que peut être le futur de la vie de certains Clodoaldiens et c'est une très lourde tâche que d'être à cette commission. Je voulais remercier Jean-Christophe qui la préside, qui est très pédagogue et qui, je suis sûr, continuera à gérer cette commission de main de maître. Et surtout bonne chance à Catherine Grevelink à qui je passe le flambeau.

Merci beaucoup.

LE MAIRE : Merci beaucoup. Pas d'autres interventions ?

Alors on va essayer de procéder de la façon suivante pour le vote, je ne vais pas refaire un appel uninominal à chaque fois.

En revanche, je vais demander s'il y a des collègues qui ne veulent pas prendre part au vote, il n'y en a pas.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Il n'y en a pas.

Des abstentions ? Il n'y en a pas.



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 novembre 2020

Donc **unanimité**.

Bravo Madame Grevelink et bienvenue dans cette commission.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'article 29-1 du Règlement intérieur,

VU la délibération n°2020-25 du 8 juin 2020 d'installation de la Commission municipale du Logement,

CONSIDERANT que le Conseil municipal a fixé à 7 le nombre de membres de la Commission municipale du logement comprenant son Président, Jean-Christophe PIERSON, Adjoint au Maire, et 6 membres titulaires,

CONSIDERANT que Pierre CAZENEUVE, de la liste « Saint-Cloud, 2020 ! », par courriel du 30 octobre 2020, a souhaité, pour raisons professionnelles, se démettre de son poste au sein de cette commission,

CONSIDERANT que Catherine GREVELINK, de la liste « Saint-Cloud, 2020 ! », s'est portée candidate pour remplacer Pierre CAZENEUVE,

ARTICLE UNIQUE : La Commission municipale du logement, placée sous la présidence de Jean-Christophe PIERSON, Adjoint au Maire, délégué à la Solidarité, au logement, à l'action sociale et à la santé, est composée de :

- Brigitte PINAULDT
- Jacques GRUBER
- Sacha GAILLARD
- Jean-Jacques VEILLEROT
- Catherine GREVELINK
- Xavier BRUNSCHVIG

Les délibérations qui suivent sont liées au logement.

86 : GARANTIE COMMUNALE ACCORDEE A LA SA D'HLM 1001 VIES HABITAT POUR UN EMPRUNT DE REFINANCEMENT D'UN PRET CONTRACTE EN 2010 POUR LA CONSTRUCTION DE 8 LOGEMENTS DE TYPE PLS, 22 RUE ROYALE A SAINT-CLOUD

LE MAIRE : Monsieur PIERSON.

Jean-Christophe PIERSON : Oui, merci Monsieur le Maire.

Par une délibération du 12 juin 2008, le Conseil Municipal avait accordé sa garantie pour le remboursement d'un prêt PLS qui était d'un montant de 325 000,00 , contracté par la SA d'HLM Logement Francilien, ancien nom, connu aujourd'hui sous le nom de 1001 Vies Habitat.

Cette société nous a informés, par un courrier du 10 août, qu'elle avait procédé au refinancement de ce prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et elle nous demande de maintenir notre garantie sur ce nouveau prêt. Deux points importants à retenir : d'une part, ça ne modifie pas la durée du prêt, notre engagement reste le même jusqu'en 2040 et, d'autre part, ça ne modifie pas les droits de réservation que nous avons sur ce prêt, avec un droit de réservation sur cinq logements.

Merci.

Jean-Claude TREMINTIN : Jean-Christophe présente ce projet qui concerne une garantie déjà accordée et le financement de l'emprunt ayant été renégocié, il est nécessaire de renouveler cette garantie, bien qu'aucune modification ne soit intervenue sur la durée de l'emprunt 2040 et sur les conditions de réservation laissées à notre Ville. La commission des Finances adopte à l'unanimité le projet de délibération.

LE MAIRE : Merci Monsieur le Rapporteur.

Est-ce qu'il y a des questions pour la délibération 86 ? Pas de question. Est-ce qu'il y en a qui ne souhaitent pas prendre part au vote ? Ce n'est pas le cas. Des votes contre ? Pas de vote contre. Des abstentions ?

Unanimité pour la délibération 86.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, en ses articles L.2252-1 et 2252-2 notamment,

VU l'article 2288 et suivants du Code Civil,

VU la délibération du 12 juin 2008 par laquelle le Conseil municipal a accordé sa garantie pour le remboursement d'un prêt PLS, contracté par la SA d'HLM Logement Francilien (ancienne dénomination de 1001 Vies Habitat) auprès de Dexia pour une durée de 30 ans (avec une période de préfinancement de 24 mois maximum), en vue de la construction de 8 logements sociaux PLS, sis 22 rue Royale,



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 novembre 2020

VU la convention de garantie communale signée le 1^{er} septembre 2008 accordant à la Ville un droit de réservation, en contrepartie de sa garantie, jusqu'à complet amortissement du prêt, soit en 2040,

VU le Contrat de prêt n°111354, en annexe, signé entre 1001 Vies Habitat, ci-après l'Emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations, **CONSIDERANT** que le prêt PLS, contracté auprès de Dexia en 2010, a fait l'objet d'un refinancement de 1001 Vies Habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations, qui l'a accepté,

CONSIDERANT que ce refinancement fait l'objet d'un contrat de prêt n°111354 d'un montant global de 264 434,00 €, annexé à la présente, signé le 14 juillet 2020 auprès de la Caisse des dépôts et consignations, et fixant les nouvelles caractéristiques financières du prêt PLS, ci-dessus référencé, initialement garanti par la Ville,

CONSIDERANT la demande formulée par la SA d'HLM 1001 Vies Habitat le 10 août 2020, tendant à obtenir la garantie de la commune pour cet emprunt de refinancement,

CONSIDERANT que la durée du prêt de 20 ans ne modifie en rien les conditions de la convention de garantie d'emprunt signée le 1^{er} septembre 2008,

ENTENDU l'exposé de l'adjoint au Maire délégué à la Solidarité, au logement, à l'action sociale et à la santé,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : ACCORDE sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 264 434,00 € souscrit par 1001 Vies Habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°111354 constitué de 1 Ligne du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ARTICLE 2 : La garantie de la collectivité est apportée aux conditions suivantes :

Elle est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 3 : S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

ARTICLE 4 : Les conditions d'accord de la garantie établies dans la convention de garantie d'emprunt signée le 1^{er} septembre 2008, consistant en un droit de réservation pendant toute la durée d'amortissement de l'ensemble des prêts contractés pour la construction des 8 logements de la résidence, demeurent inchangées.

LE MAIRE : Monsieur PIERSON.

87 : MODIFICATION DE LA CONVENTION DE GARANTIE COMMUNALE D'EMPRUNT PLS ACCORDEE A LA SA D'HLM 1001 VIES HABITAT POUR L'ACQUISITION EN VEFA DE 10 LOGEMENTS DE TYPE PLS 3 AVENUE DES PATURES A SAINT-CLOUD

et

88 : MODIFICATION DE LA CONVENTION DE GARANTIE COMMUNALE D'EMPRUNT PLAII/PLUS ACCORDEE A LA S.A D'HLM 1001 VIES HABITAT POUR L'ACQUISITION EN VEFA DE 16 LOGEMENTS DE TYPE PLAII/PLUS 3 AVENUE DES PATURES A SAINT-CLOUD

Jean-Christophe PIERSON : Merci Monsieur le Maire. Je vous propose qu'on lie les délibérations 87 et 88 qui sont de même nature, puisqu'il s'agit de modifier les conventions de garantie communale, l'une pour l'acquisition en VEFA de 10 logements de type PLS et l'autre pour l'acquisition de 16 logements de type PLAII/PLUS. Il s'agit de la même résidence qui a été construite au 3 avenue des Pâtures en remplacement des anciens studios LTC et donc c'est toujours 1001 Vies Habitat. Nous avons, par délibération du 6 février 2020, accordé notre garantie pour ces deux emprunts contractés par cette société. Il se trouve que le directeur Ile de France de 1001 Vies Habitat a changé et le décret du 20 février 2020 qui est intervenu quelques jours après notre délibération, portant sur la gestion en flux, a modifié les modalités pratiques de mise en œuvre des droits de réservation nécessitant, dans l'immédiat, une rédaction différentes des nouvelles conventions. Pour pouvoir avoir le bon signataire sur ces conventions et les ajustements liés à la gestion en flux, il nous est demandé de modifier ces deux conventions.

LE MAIRE : Merci, Monsieur Pierson. Monsieur le Rapporteur de la Commission des Finances.

Jean-Claude TREMINTIN : Jean-Christophe Pierson rappelle que ces opérations ont déjà été présentées au Conseil municipal, mais une nouvelle convention doit être signée, principalement par le fait que réglementairement les conditions de réservation par la Ville ont été modifiées. Pierre Bosche demande si les garanties accordées par la Ville ont déjà fait l'objet d'un appel. Monsieur le Maire précise que la Ville est actuellement engagée sur les garanties à hauteur de 90 millions € environ, ce qui est un montant inférieur à la situation d'autres communes avoisinantes, qu'à aucun moment cette garantie n'a eu à s'appliquer. Le risque est minime compte tenu de l'importance du parc immobilier détenu par les sociétés d'HLM.



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 novembre 2020

Les deux projets de délibération sont joints, car ils portent sur un même objet. La commission des Finances adopte à l'unanimité les projets de délibération présentés.

LE MAIRE : Merci, Monsieur le rapporteur. Y a-t-il des questions pour ces deux délibérations 87 et 88 ? Pas de question. Y a-t-il des collègues qui ne souhaitent pas prendre part au vote ? Ce n'est pas le cas. On va quand même voter une par une.

Pour la délibération 87 : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Est-ce qu'il y a des abstentions ?
Unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, en ses articles L.2252-1 et 2252-2 notamment,

VU les articles 2288 et suivants du Code civil,

VU la délibération n°2020-2 du 6 février 2020 accordant la garantie communale pour un emprunt d'un montant total de 2 063 293 €, au bailleur 1001 Vies Habitat pour l'acquisition en VEFA de 10 logements de type PLS au 3 avenue des Pâtures,

VU le projet de convention de réservation au titre de la garantie communale accordant à la ville deux droits de réservation jusqu'à complet amortissement du prêt, soit 60 ans, présenté lors du Conseil municipal du 6 février 2020,

VU le nouveau projet de convention modifié sur **la dénomination du signataire du bailleur et l'ajout de l'article 2-2 sur le passage en flux** conformément au décret n°2020-145 du 20 février 2020,

CONSIDERANT la demande formulée par 1001 Vies Habitat, en date du 1^{er} octobre 2020, tendant à faire approuver par le Conseil municipal la nouvelle rédaction du projet de convention de garantie communale d'emprunt PLS, pour l'acquisition en VEFA de 10 logements de type PLS au 3 avenue des Pâtures,

CONSIDERANT que cette modification dans la rédaction ne modifie en rien les termes de la délibération prise le 6 février 2020 sus-visée,

ENTENDU l'exposé de l'Adjoint au Maire délégué à la Solidarité, au logement, à l'action sociale et à la santé,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : **AUTORISE** le Maire à signer la convention modifiée portant garantie d'emprunt d'un montant de 2 063 293 €, pour l'opération sise 3 avenue des Pâtures, 92210 Saint-Cloud, avec 1001 Vies Habitat, société anonyme d'HLM, dont le siège social est 18 avenue d'Alsace – Tour Between – Bâtiment C – 92400 Courbevoie, enregistrée au RCS de Nanterre (SIREN n°572 015 451), représentée par Nicolas BRUNET, en sa qualité de Directeur Ile-de-France, en contrepartie d'un droit de réservation sur deux logements pendant une durée de soixante ans.

ARTICLE 2 : Les conditions d'accord de la garantie, établies dans la délibération n°2020-2 du 6 février 2020, demeurent inchangées.

Est-ce qu'on peut considérer qu'on a le même vote pour la délibération n° 88 ?

Pas d'avis contraire ? Pas d'abstention ?

Unanimité, merci.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, en ses articles L.2252-1 et 2252-2 notamment,

VU les articles 2288 et suivants du Code civil,

VU La délibération n°2020-3 du 6 février 2020 accordant la garantie communale pour un emprunt d'un montant total de 2 107 464 €, au bailleur 1001 Vies Habitat pour l'acquisition en VEFA de 16 logements de type PLAI/PLUS au 3 avenue des Pâtures,

VU le projet de convention de réservation au titre de la garantie communale accordant à la ville deux droits de réservation jusqu'à complet amortissement du prêt, soit 60 ans, présenté lors du Conseil municipal du 6 février 2020,

VU le nouveau projet de convention modifié sur **la dénomination du signataire du bailleur et l'ajout de l'article 2-2 sur le passage en flux**, conformément au décret n°2020-145 du 20 février 2020,

CONSIDERANT la demande formulée par 1001 Vies Habitat, en date du 1^{er} octobre 2020, tendant à faire approuver par le Conseil municipal la nouvelle rédaction du projet de convention de garantie communale d'emprunt PLAI/PLUS, pour l'acquisition en VEFA de 16 logements de type PLAI/PLUS au 3 avenue des Pâtures,

CONSIDERANT que cette modification dans la rédaction ne modifie en rien les termes de la délibération prise le 6 février 2020 sus-visée,

ENTENDU l'exposé de l'Adjoint au Maire délégué à la Solidarité, au logement, à l'action sociale, et à la santé,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : **AUTORISE** le Maire à signer la convention modifiée portant garantie d'emprunt d'un montant de 2 107 464 €, pour l'opération sise 3 avenue des Pâtures, 92210 Saint-Cloud, avec 1001 Vies Habitat, société anonyme d'HLM, dont le siège social est 18 avenue d'Alsace – Tour Between – Bâtiment C – 92400 Courbevoie, enregistrée au RCS de Nanterre (SIREN n°572 015 451), représentée par Nicolas BRUNET, en sa qualité de Directeur Ile-de-France, en contrepartie d'un droit de réservation sur deux logements pendant une durée de soixante ans.

ARTICLE 2 : Les conditions d'accord de la garantie, établies par délibération du Conseil municipal n°2020-3 du 6 février 2020, demeurent inchangées.



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 novembre 2020

89 : MODIFICATION DE LA CONVENTION RELATIVE AU VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR SURCHARGE FONCIERE ACCORDEE A LA SA D'HLM 1001 VIES HABITAT POUR L'ACQUISITION EN VEFA DE 26 LOGEMENTS SOCIAUX SIS 3 AVENUE DES PATURES A SAINT-CLOUD

LE MAIRE : Monsieur PIERSON.

Jean-Christophe PIERSON : Oui, strictement le même dispositif que ce que nous venons de voir, dans la mesure où, le même jour, le Conseil municipal avait accordé ce versement de subvention pour surcharge foncière pour ces mêmes logements, et donc mêmes effets où le directeur de 1001 Vies Habitat a changé et donc il nécessite que nous ajustions la convention qui n'avait pas pu être signée à l'époque (1'20"57).

LE MAIRE : Merci, Monsieur Pierson. Monsieur le Rapporteur.

Jean-Claude TREMINTIN : Jean-Christophe Pierson présente ce projet analogue au précédent, mais qui porte sur la signature d'une nouvelle convention. Compte tenu principalement des modifications apportées aux modalités pratiques de mise en œuvre des droits de réservation, la commission des Finances adopte à l'unanimité le projet de délibération.
Merci.

LE MAIRE : Merci beaucoup Monsieur le Rapporteur.

Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question ? Quelqu'un ne prend-il pas part au vote ?

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Pas de vote contre. Des abstentions ? Pas d'abstention.

Unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, en ses articles L.2252-1 et 2252-2 notamment,

VU les articles 2288 et suivants du Code civil,

VU La délibération n°2020-4 du 6 février 2020 accordant une subvention pour surcharge foncière d'un montant de 67 000€ à la SA d'HLM 1001 Vies Habitat pour l'acquisition en VEFA de 26 logements sociaux au 3 avenue des Pâtures,

VU le projet de convention relative au versement d'une subvention pour surcharge foncière avec en contrepartie deux droits de réservation pendant 60 ans, présenté lors du Conseil municipal du 6 février 2020,

VU le nouveau projet de convention modifié sur la **dénomination du signataire du bailleur et l'ajout de l'article 2-2 sur le passage en flux**, conformément au décret n°2020-145 du 20 février 2020,

CONSIDERANT la demande formulée par 1001 Vies Habitat, en date du 1^{er} octobre 2020, tendant à faire approuver par le Conseil municipal la nouvelle rédaction du projet de convention relative au versement d'une subvention pour surcharge foncière pour l'acquisition en VEFA de 26 logements sociaux au 3 avenue des Pâtures,

CONSIDERANT que cette modification dans la rédaction ne modifie en rien les termes de la délibération prise le 6 février 2020 sus-visée,

ENTENDU l'exposé de l'Adjoint au Maire délégué à la Solidarité, au logement, à l'action sociale et à la santé,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : AUTORISE le Maire à signer la convention relative au versement d'une subvention pour surcharge foncière d'un montant de 67 000€, pour l'opération sise 3 avenue des Pâtures, 92210 Saint-Cloud, avec 1001 Vies Habitat, société anonyme d'HLM, dont le siège social est 18 avenue d'Alsace – Tour Between – Bâtiment C – 92400 Courbevoie, enregistrée au RCS de Nanterre (SIREN n°572 015 451), représentée par Nicolas BRUNET en sa qualité de Directeur Ile-de France, en contrepartie d'un droit de réservation sur deux logements pendant une durée de soixante ans.

ARTICLE 2 : Les conditions d'accord de versement de la subvention, figurant dans la délibération n°2020-4 du 6 février 2020, demeurent inchangées.

90 : ACQUISITION À L'EURO SYMBOLIQUE DE DEUX EMPRISES DE TERRAIN SITUÉES SUR LA PROMENADE DE L'HIPPODROME DE SAINT-CLOUD

LE MAIRE : Monsieur PORTEIX.

Nicolas PORTEIX : Merci Monsieur le Maire.

Nous souhaitons donc acquérir deux emprises de terrain qui se sont départies autour de la promenade de l'hippodrome. Il s'agit de deux parcelles, l'une le long de la rue du camp canadien jusqu'au carrefour Buzenval, parcelle cadastrée AB 3, d'une superficie de 10 000 m² et la deuxième qui se situe rue de Buzenval à l'entrée de l'hippodrome et qui fait pratiquement 7 000 m², parcelle cadastrée AB 11.



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 novembre 2020

Ce projet d'acquisition, c'est le département qui vend ces parcelles à la Ville pour le prix d'1€ symbolique. En réalité, cette cession correspond à un transfert de gestion. Ces deux parcelles sont déjà aménagées et c'est aujourd'hui la Ville qui assure l'entretien courant de cette promenade verte. Cette cession à l'euro symbolique est autorisée entre collectivités dans ce type de situation, dès lors qu'elle n'engendre ni perte de revenu ni dévalorisation certaine du patrimoine foncier du cédant. En contrepartie, la Ville s'engage à maintenir l'affectation en promenade verte de ces emprises.

Donc ce qui vous est demandé dans cette délibération, c'est d'approuver l'acquisition de ces deux parcelles, de maintenir l'affectation de ces lieux à usage de promenade verte, de charger l'office notarial SCP CMB de rédiger les actes notariés correspondants et puis d'autoriser le Maire ou le délégué à signer les actes et les documents nécessaires à cette acquisition.

LE MAIRE : Merci, Monsieur Porteix. Monsieur le Rapporteur.

Jean-Claude TREMINTIN : Nicolas Porteix présente les raisons de ce projet de délibération, sachant qu'en contrepartie de cette cession pour 1 € symbolique, la Ville est tenue d'en assurer l'entretien comme elle le réalise déjà sur l'ensemble de la promenade. La commission des Finances adopte à l'unanimité le projet de délibération. Merci.

LE MAIRE : Merci beaucoup Monsieur le Rapporteur.

Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question ? Tout le monde prend part au vote ?

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1311-9, L.2121-15, L.2121-29 et L.2241-1 ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L.1111-1 et L. 3112-1 ;

VU la délibération du Conseil départemental en date du 21 septembre 2020 approuvant la cession amiable à la Ville de deux emprises de terrain au prix d'un euro symbolique ;

CONSIDÉRANT que la Ville s'est portée acquéreur, auprès du Conseil départemental des Hauts-de-Seine, de deux emprises de terrain figurant au sein des parcelles cadastrées AB 3 et AB 11, situées le long de l'Hippodrome de Saint-Cloud, d'une superficie totale d'environ 16 992 m² ;

CONSIDÉRANT que ces emprises font partie de la promenade verte de l'Hippodrome, dont la Commune assure l'entretien courant ;

CONSIDÉRANT que le Conseil départemental des Hauts-de-Seine a accepté cette cession à l'euro symbolique, correspondant à un transfert de gestion entre collectivités, à condition que ces terrains conservent une affectation à usage de promenade verte ;

CONSIDÉRANT que la cession de ces emprises, relevant du domaine public départemental, peut s'opérer sans déclassement préalable, dès lors qu'elles sont destinées à être intégrées dans le domaine public communal ;

ENTENDU l'exposé de l'Adjoint au Maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets ;

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances ;

ARTICLE 1 : **DECIDE** de l'acquisition de deux emprises foncières d'une superficie totale d'environ 16 992 m² ; ces emprises correspondent au lot E de 10 053 m² issu de la parcelle cadastrée AB 3 et au lot D de 6 939 m² issu de la parcelle cadastrée AB 11 ; elles sont situées toutes les deux le long de l'Hippodrome à Saint-Cloud, telles qu'elles figurent sur les plans de géomètre annexés à la présente délibération.

ARTICLE 2 : **ACCEPTE** de maintenir l'affectation à usage de promenade verte de ces deux emprises foncières.

ARTICLE 3 : **CHARGE** l'office notarial SCP CMB Notaires, domicilié 12 rue Dailly à Saint-Cloud, de la rédaction des actes notariés afférents.

ARTICLE 4 : **AUTORISE** le Maire, ou l'élu délégué, à signer tous les actes et documents nécessaires à cette acquisition.

ARTICLE 5 : **DIT** que la dépense correspondante sera imputée au budget en cours.

91 : ACQUISITION DE LA QUOTE-PART INDIVISE DE LA PROPRIÉTÉ SISE 61 RUE DE GARCHES

LE MAIRE : Madame de LARMINAT

Sécolène de LARMINAT : Merci, Monsieur le Maire.

Le 25 octobre 1999, par testament olographe, Madame ROBARDET, veuve PREMPAIN HANNEL, a légué à la Ville la quote-part de la propriété qu'elle possédait, cette propriété étant située au 61 rue de Garches à Saint-Cloud. Cette dame est décédée en 2010 et l'ouverture de la succession a permis de mettre en valeur en fait qu'elle n'était propriétaire que des 7/8^{ème} de cette propriété. Et donc la Ville a accepté, par délibération du 29 septembre 2011, le legs de Madame Robardet sur les 7/8^{ème} de cette propriété. Par la suite, il y a eu une



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 novembre 2020

recherche généalogique minutieuse qui a permis d'identifier 48 héritiers indivis sur le 8^{ème} restant qui donc ne nous appartient pas. Et l'objectif aujourd'hui est d'acquérir la quote-part indivise qui a été estimée à 117 125 euros, pour que nous puissions être propriétaires de la totalité de cette propriété et la mettre en vente pour se conformer au testament de Madame Robardet et restituer l'argent au CCAS de la Ville.

L'objectif de cette délibération est donc de décider l'acquisition de la quote-part indivise du bien situé au 61 rue de Garches, de charger l'étude CMB Notaires de l'ensemble de la mise en œuvre de la procédure et d'autoriser le Maire ou l'Elu délégué à signer l'ensemble des actes liés à cette procédure d'acquisition.

LE MAIRE : Voilà, mes chers collègues. Monsieur le Rapporteur de la Commission des Finances.

Jean-Claude TREMINTIN : Ségolène de Larminat rappelle l'historique de cette propriété de la Ville qui a accepté en 2011 le legs consenti qui ne portait que sur les 7/8^{ème} de la propriété. Afin que le testament puisse être honoré, il est nécessaire que la Ville puisse racheter le 8^{ème} restant aux 48 héritiers existants, afin de pouvoir mettre en vente la totalité de la propriété. La commission des Finances adopte à l'unanimité le projet de délibération.

LE MAIRE : Merci Monsieur le Rapporteur.
Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question ?
Je mets aux voix.
Qui est contre ? Pas de vote contre.
Qui s'abstient ?
Unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1311-9, L.1311-10, L. 2121-29 et L. 2241-1,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment l'article L.1111-1,

VU la délibération 2011-104 du 29 septembre 2011 par laquelle la Ville accepte le legs par Madame ROBARDET, veuve PREMPAIN HANNEL d'une quote-part de la propriété du 61 rue de Garches,

VU l'avis des Domaines en date du 18 août 2020 estimant la valeur vénale de la pleine propriété du terrain de 595 m², cadastré section AO 158 et situé 61 rue de Garches, à 937 000 € HT,

CONSIDÉRANT que, par testament olographe du 25 octobre 1999, Madame ROBARDET, veuve PREMPAIN HANNEL a légué à la Ville, qui les a acceptés, les 7/8^e de la propriété située à Saint-Cloud, 61 rue de Garches, représentant la totalité de sa quote-part, pour « les œuvres sociales »,

CONSIDÉRANT que la Ville a proposé, par l'intermédiaire du cabinet de généalogie Xavier BUNEL, de racheter à tous les héritiers leur quote-part indivise pour le montant de 117 125 € HT/HC,

CONSIDÉRANT que l'office notarial SCP CMB Notaires est en train de collecter les pouvoirs des héritiers permettant de finaliser cette acquisition,

ENTENDU l'exposé de l'Adjointe au Maire déléguée à la Culture et au patrimoine,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : **DECIDE** de l'acquisition de la quote-part indivise représentant 1/8^e de la pleine propriété du terrain de 595 m², cadastré section AO 158 et situé 61 rue de Garches, auprès des héritiers de Madame ROBARDET, veuve PREMPAIN HANNEL, représentés par le cabinet de généalogie Xavier BUNEL, 34 boulevard de Picpus, 75012 PARIS, pour un montant de 117 125 € HT/HC.

ARTICLE 2 : **CHARGE** l'office notarial SCP CMB Notaires, domicilié 12 rue Dailly à Saint-Cloud de la rédaction des actes notariés afférents : actes de notoriété, délivrance du legs, attestation de propriété et acte d'acquisition de la quote-part.

ARTICLE 3 : **AUTORISE** le Maire, ou l'élus délégué, à signer tous les actes et documents nécessaires à finaliser cette acquisition.

92 : ENGAGEMENT DE LA VILLE DANS LA DÉMARCHE DE LABELLISATION CIT'ERGIE ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE (L'ADEME)

LE MAIRE : Madame PINAULDT,

Brigitte PINAULDT : Merci, Monsieur le Maire.

La loi pour la transition énergétique et la croissance verte est venue renforcer les exigences réglementaires en intégrant dorénavant les enjeux de qualité de l'air. Le territoire de Paris Ouest La Défense a été le premier des Etablissements publics territoriaux de la Métropole du Grand Paris à adopter, son Plan Climat Air Energie (PCAET). La Ville de son côté s'est engagée avec le territoire dans le but de réduire les émissions de gaz à effet de serre sur son territoire et à atteindre les objectifs d'atténuation du changement climatique.



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 novembre 2020

Dans cette perspective, la Ville souhaite mettre à jour et renforcer sa politique climat-air-énergie en utilisant la démarche Cit'ergie proposée par l'ADEME qui est un outil opérationnel d'amélioration continue et label récompensant pour 4 ans le processus de management de la qualité de la politique climat-air-énergie de la collectivité.

Avec ce label Cit'ergie, les communes et les intercommunalités sont évaluées dans 6 domaines impactant les consommations d'énergie, les émissions de CO2 associées et la qualité de l'air. Alors, il s'agit de : la planification territoriale, le patrimoine de la collectivité, l'approvisionnement en énergie, en eau et l'assainissement, la mobilité, l'organisation interne, la coopération et la communication.

L'obtention du label permet de mettre en valeur les efforts fournis par la collectivité par rapport à son potentiel d'action réel. Il distingue la collectivité pour la qualité et le suivi de la mise en œuvre de son programme d'actions. Avec Cit'ergie, la collectivité va : évaluer la performance du management de sa politique climat-air-énergie, se fixer des objectifs de progrès, mettre en place des actions d'amélioration ambitieuses, mesurer les progrès accomplis et valoriser les actions déjà entreprises.

En adoptant la démarche, la collectivité s'engage à : élaborer un plan d'actions climat-air-énergie, le mettre en œuvre et l'évaluer annuellement, se faire accompagner dans le processus par un conseiller accrédité Cit'ergie, constituer un comité de pilotage chargé de faire les choix et préparer les décisions politiques, enfin établir un groupe projet pluridisciplinaire et transversal.

La conduite opérationnelle du processus Cit'ergie sera réalisée par la Ville en lien avec POLD.

Le coût prévisionnel pour la Ville sur 4 ans est estimé à 35 000 € pour un conseiller accrédité sur une durée totale estimée de 30 à 35 jours. L'ADEME est partenaire de la démarche et accorde notamment une subvention de 70% du montant des dépenses. La Ville aura à financer 10 500 € sur 4 ans et le reste à payer.

L'engagement de la Ville dans la démarche est distinct de l'engagement de POLD. Cependant, les engagements de la commune et du territoire se font dans une dynamique commune. En conséquence, un groupement de commande à l'échelle de POLD est envisagé, afin de réaliser des économies d'échelle par les communes du territoire qui s'engagent dans cette démarche.

Les prochaines étapes pour poursuivre l'engagement dans la démarche sont les suivantes : mise en place d'un groupement de commande commun pour les villes de POLD engagées dans la démarche, dépôt d'un dossier de demande de subvention à l'ADEME en décembre 2020, démarrage de la démarche Cit'ergie en 2021 et la ville pourra être labélisée en cours d'année 2024, suite aux quatre années d'évaluation.

Il nous est donc demandé ce soir : d'approuver l'engagement de la Ville dans la démarche de labellisation Cit'ergie, d'autoriser le Maire à solliciter une subvention pour cette démarche auprès de l'Agence de la transition écologique, l'ADEME, et enfin d'autoriser le Maire à inscrire les dépenses correspondantes au budget communal.

LE MAIRE : Merci Madame PINAULDT. Monsieur le Rapporteur.

Jean-Claude TREMINTIN : Brigitte Pinault explique les raisons de cette décision, la Ville s'est engagée avec le territoire dans cette démarche de labellisation. L'ADEME est en mesure d'accompagner la Ville comme elle le propose à toutes les communes du territoire. Cet accompagnement permettra à la Ville de remplir les objectifs fixés et d'obtenir ce label au cours de l'année 2024. Sur une question posée par Capucine du Sartel, Brigitte Pinault précise que ce sera le conseiller mis en place par l'ADEME qui définira les actions à accomplir pour obtenir ce label. Delphine Potier se félicite de cette démarche et aimerait savoir si toutes les communes de POLD sont concernées et si les objectifs sont fixés par commune. Le Maire précise que toutes les communes du territoire sont concernées, mais cependant les objectifs devraient être différenciés. La Commission des Travaux adopte à l'unanimité le projet de délibération.

LE MAIRE : Merci beaucoup, Monsieur le Rapporteur.
Est-ce qu'il y a des questions ?

Delphine POTIER : j'ai juste 2 petites questions. La première, parce qu'on en est à se prononcer dessus, sur les dépenses liées à cette démarche, cela ne concerne pas les 10 500 €, là on ne vote pas pour les dépenses qui sont liées à l'obtention du label.

LE MAIRE : Non, ça c'est le coût de l'AMO.



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 novembre 2020

Brigitte PINAULDT : C'est le coût du conseiller des 35 000 €.

Delphine POTIER : J'avais entendu 10 500.

Brigitte PINAULDT : Alors, c'est le reste à charge en fait, puisque l'ADEME subventionne 70% le coût de son conseiller qui va être effectivement notre AMO pendant les quatre ans.

Delphine POTIER : Mais la délibération ne porte pas sur les montants des travaux éventuellement à mettre en œuvre ?

Brigitte PINAULDT : Non, non, pas du tout.

Delphine POTIER : Et mon autre question porte sur la gouvernance du projet, est-ce qu'il serait envisageable que des personnes de l'opposition, de notre groupe fassent partie du comité de pilotage ou bien du groupe projet, parce que c'est un sujet qui nous tient à cœur ?

LE MAIRE : Ecoutez, oui. Je ne sais pas très bien comment se monte la démarche, parce que c'est un copilotage avec l'ADEME, mais sur le principe, il n'y a pas de difficultés.

Delphine POTIER : je vous remercie.

LE MAIRE : Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Pas d'autre question.

Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'article 59 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

VU la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

VU la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat,

VU le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au Plan climat-air-énergie territorial, codifié à l'article L. 229-26 du Code de l'environnement,

VU le Schéma régional climat-air-énergie (SRCAE), adopté par le Conseil régional d'Île-de-France le 23 novembre 2012 et arrêté par le Préfet de région le 14 décembre 2012,

VU l'approbation du Plan climat-air-énergie territorial par le Conseil de territoire de Paris Ouest La Défense le 25 juin 2019,

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite s'engager dans la démarche Cit'ergie, programme d'excellence qui récompense les collectivités mettant en œuvre une politique climat-énergie ambitieuse,

CONSIDÉRANT que le coût prévisionnel sur quatre ans est estimé à 35 000 € pour un conseiller accrédité sur une durée totale de 35 jours et que l'ADEME propose un accompagnement financier à hauteur de 70 %, sous forme de subvention,

CONSIDÉRANT qu'il est, dès lors, nécessaire de solliciter une telle aide financière auprès de cet organisme,

CONSIDÉRANT qu'un groupement de commande au sein de Paris Ouest La Défense (POLD) est envisagé, afin de permettre aux communes de ce territoire, qui s'engagent dans cette démarche, de réaliser des économies,

ENTENDU l'exposé de l'Adjointe au Maire déléguée à la Ville durable,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Travaux,

ARTICLE 1 : **APPROUVE** l'engagement de la Ville dans la démarche de labellisation Cit'ergie.

ARTICLE 2 : **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention pour cette démarche auprès de l'agence de la transition écologique (l'ADEME).

ARTICLE 3 : **AUTORISE** le Maire à inscrire les dépenses correspondantes au budget communal.



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 novembre 2020

93 : CONVENTION AVEC LE CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE POUR LE FINANCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT MUSICAL DANS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES PUBLICS DU PREMIER DEGRE

LE MAIRE : Monsieur GRUBER.

Jacques GRUBER : Merci Monsieur le Maire.

La Ville organise un enseignement musical qui est dispensé dans les établissements scolaires, en partenariat avec le conservateur de musique et de danse qui met à disposition des intervenants. Et donc ces intervenants assistent les enseignants pendant ces phases d'apprentissage.

A savoir que, depuis 2015, cet enseignement était réservé aux enfants du cycle 2 (CP, CE1, Ce2) et du cycle 3 (CM1, CM2), des établissements publics du premier degré. Une initiation auprès des cycles 1 (maternels) a été mise en place l'année dernière, mais le retour du conservatoire n'est pas satisfaisant sur cette expérimentation. J'ajoute que, cette année, l'Education nationale n'a pas effectué d'appel à projet. Par ailleurs, l'Education nationale, considérant que l'enseignement musical fait partie de la mission des enseignants, tend à limiter l'intervention d'intervenants extérieurs. La Ville donc, en concertation avec le conservatoire, a pris l'initiative de mettre en place un enseignement musical privilégiant les classes élémentaires suivant en cela les recommandations des professionnels du conservatoire. Nous avons en fait planifié avec le conservatoire des interventions chaque semaine pour tous les CE1 et CE2 soit 24 séances «musique» et 8 séances «spectacles», ainsi que des interventions tous les 15 jours pour les autres soit 16 séances «musique» pour les CP, CM1, CM2 ainsi que les classes à double niveau.

Il avait été posé comme questions, au moment de la commission des finances, quelles étaient les différences que l'on pouvait avoir et l'économie qui était faite par cette diminution du nombre d'heures. En fait, cette année dans la convention, il est mis de façon explicite le nombre d'heures ainsi que les montants, mais je simplifie les calculs pour tout le monde. On prévoit donc 1 312 heures à 67,70 € l'intervention, cela fait un montant total de 88 822 € qui sont prévus. Et l'année dernière, on avait une dépense qui avait été de 119 034 €, la différence est donc de 30 211 € de façon très exacte, donc une réduction de 25% entre le dépensé de l'année dernière et ce qui est prévu cette année.

Et donc ce qui est demandé au Conseil municipal, c'est d'approuver cette convention et d'autoriser le Maire à signer cette convention.

LE MAIRE : Merci Monsieur GRUBER. Monsieur le Rapporteur de la Commission des Finances.

Jean-Claude TREMINTIN : Jacques Gruber précise que la convention proposée fixe l'organisation d'un partenariat entre le conservatoire et les écoles en accord avec l'inspection. Pierre Bosche souhaiterait connaître les différences de partenariat par rapport aux années passées, car il a constaté une diminution des prestations. Monsieur le Maire explique que les différences depuis deux ans proviennent du choix de l'Education nationale d'éviter toute intervention extérieure dans les classes des écoles. L'Education nationale veut que ce soit les enseignants qui interviennent sur la totalité des matières prévues, y compris le sport, la natation ou la musique. Les enseignants et l'inspection élaborent un projet éducatif sans avoir à consulter la Ville. Tout va dépendre chaque année de ce projet qui nécessite un accord entre l'inspectrice et les enseignants. La Commission des Finances adopte à l'unanimité le projet de résolution.

LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des questions pour cette délibération ?

Pierre BOSCHE : Plus qu'une question, c'est plutôt un commentaire. On regrette en fait cette diminution des prestations de cours de musique faites au bénéfice des écoles du primaire. On a bien compris que la municipalité n'avait pas vraiment la main en la matière, mais ce que nous demandons c'est de faire effectivement le maximum pour essayer de regagner dans les années prochaines le niveau de prestation qui était en vigueur les années passées, puisqu'au global ça fait moins d'heures d'enseignement de musique pour les enfants.

Jacques GRUBER : Je précise qu'on est totalement tributaire de la demande qui est exprimée par l'Education nationale et donc, de ce fait, nous au niveau de la mairie, on souhaite effectivement maintenir et faire en sorte que cet enseignement puisse être 1 de qualité et 2 apporté à un maximum d'enfants. On tient compte pour cela quand même des prérogatives et des conseils qui sont donnés par des intervenants qui eux-mêmes justifient le



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 novembre 2020

fait de privilégier le primaire, parce qu'ils trouvent que ce n'est pas suffisamment efficient de faire des activités avec le type de professionnels qui sont proposés par le conservatoire au niveau des classes maternelles. Maintenant, si le projet l'année prochaine et si la demande est à nouveau exprimée au niveau des maternelles par l'Education nationale, à ce moment-là, on sera effectivement dans une situation de regarder quelle sera la demande et comment on pourra répondre à cette demande avec le conservatoire, avec des moyens supplémentaires qui devront être donc accordés par le conservatoire ou des recrutements qui seront faits par le conservatoire. Et, comme vous le dites, on n'est pas complètement maître effectivement de cette décision. J'attire l'attention quand même sur le fait qu'on parle en terme de volumétrie, de diminution par rapport à ce qui a été réalisé l'année dernière et par rapport à ce qu'on prévoit, c'est 12% du volume horaire, donc ce n'est pas quand même pas quelque chose de très significatif entre le réalisé et ce qui est prévu.

LE MAIRE : Merci Monsieur Gruber. Ce qui est dommage, c'est que le payeur ne soit pas le décideur. J'ai un principe, c'est celui qui paye qui décide mais là ce n'est pas le cas.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Pas d'autre question.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Il n'y a pas de vote contre. Qui s'abstient ? Pas d'abstention.

Unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'Education, notamment l'article L312-5 et articles suivants,

VU le décret n° 2012 du 20 juillet 2012 modifiant le décret n° 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires et l'article D. 411-2 du Code de l'éducation,

VU la délibération du 19 décembre 2019 portant convention avec le Conservatoire de musique et de danse pour le financement de l'enseignement musical dans les établissements scolaires publics du premier degré,

CONSIDÉRANT que la ville doit modifier, comme chaque année, les modalités de financement de l'enseignement musical dans les établissements scolaires publics du premier degré,

ENTENDU l'exposé de l'Adjoint au Maire délégué à l'Education,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ARTICLE. 1 : **APPROUVE** la convention relative au financement de l'enseignement musical dans les établissements scolaires publics du premier degré pour l'année scolaire 2020-2021.

ARTICLE. 2 : **AUTORISE** le Maire ou l'adjoint délégué à signer ladite convention.

ARTICLE. 3 : **DIT** que les crédits sont prévus au budget de la Ville.

94 : COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2019 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNERAIRE DE LA REGION PARISIENNE (SIFUREP)"

LE MAIRE : Monsieur GAILLARD.

Sacha GAILLARD : Merci Monsieur le Maire.

Le SIFUREP qui est le Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne, auquel notre Ville fait partie depuis mai 2017 maintenant, assure le service public funéraire pour le compte de 105 collectivités et gère huit délégations de service public dont Saint-Cloud.

L'année 2019 et ce début d'année 2020 auront été particulièrement et notamment marqués par l'épidémie du virus Covid et ses lourdes conséquences sur l'organisation des obsèques, révélant l'importance du funéraire dans la chaîne sanitaire.

Afin de mieux appréhender les différents aspects de l'activité du SIFUREP, ce syndicat établit un rapport d'activité annuel.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication lors du Conseil municipal et il est donc simplement demandé au Conseil municipal de prendre acte du rapport d'activité du SIFUREP pour l'année 2019.

LE MAIRE : Merci Monsieur Gaillard. Est-ce que vous avez des questions sur ce rapport ? Pas de question. Monsieur le Rapporteur, pardon.



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 novembre 2020

Jean-Claude TREMINTIN : Sacha GAILLARD précise le rôle du SIFUREP et présente le rapport annuel d'activité. Sur une question de Pierre Bosche sur les problèmes spécifiques rencontrés, il lui a été répondu qu'il n'y en a pas. Le suivi des décès des indigents pris en compte par le SIFUREP est une aide importante pour la Ville. La Commission des Finances à l'unanimité donne acte à cette présentation.

LE MAIRE : Merci beaucoup, Monsieur le Rapporteur. Pas de question ?

C'est un donner acte, donc on prend acte que la communication a bien eu lieu.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-39,

VU le rapport d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) pour l'année 2019, présenté par son Président en exercice,

VU le compte administratif pour l'année 2019 présenté dans ce rapport,

ENTENDU l'exposé de l'Adjoint au Maire délégué à la Citoyenneté et à la politique du handicap, délégué de la commune au Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne,

ARTICLE UNIQUE : **PREND ACTE** du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) pour l'année 2019.

95 : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT AU SEIN DU COMITE STRATEGIQUE DE LA SOCIETE DU GRAND PARIS

LE MAIRE : Nous vous proposons que je sois le titulaire : Éric Berdoati, et le suppléant : Laurent Monjole.

Monsieur le Rapporteur.

Jean-Claude TREMINTIN : Monsieur le Maire indique que chaque commune, sur laquelle un projet de gare est prévu, doit désigner un titulaire et un suppléant. La Commission des Finances à l'unanimité émet un avis favorable à la désignation proposée.

LE MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ?

Catherine NADO : Saint-Cloud Rive Gauche ne prend pas part au vote.

LE MAIRE : Donc, Saint-Cloud Rive Gauche ne prend pas au vote, merci de le préciser. Donc, c'est Monsieur Brunschvicg et Madame Nado.

Xavier BRUNSCHVICG : Juste, avant de passer au vote, pour expliquer qu'une fois de plus les oppositions ne sont pas représentées, puisqu'on n'a pas le choix, on n'a pas la possibilité de présenter des candidats, parce qu'on n'est pas suffisamment nombreux et comme vous ne voulez pas laisser de place, c'est la raison pour laquelle on ne prendra pas part au vote.

LE MAIRE : Je comprends bien Monsieur Brunschvicg, mais enfin il n'y a qu'une place de titulaire, donc si la majorité devait laisser sa place, ça serait quand même un peu étonnant, mais il y a une place là.

Xavier BRUNSCHVICG : Il y a beaucoup d'autres commissions où il y a davantage de places et vous ne nous en laissez pas davantage.

LE MAIRE : Mais si, ne dites pas cela, mais si si, le logement, enfin on ne va pas refaire...

Ne prend pas part au vote Saint-Cloud Rive Gauche.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Pas de vote contre. Donc on est 33 votants.

Est-ce qu'il y a des abstentions ? Pas d'abstention.

Et donc **33 POUR**.

ADOPTÉE PAR 33 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-33,

VU la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris,



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 novembre 2020

VU le décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la société du Grand Paris,

VU le décret n° 2011-1011 du 24 août 2011 portant approbation du schéma d'ensemble du réseau de transport public du Grand Paris,

CONSIDERANT que le Comité stratégique de la société du Grand Paris comprend notamment un représentant de chacune des communes dont le territoire est, pour tout ou partie, compris dans l'emprise des infrastructures du réseau de transport public du Grand Paris,

CONSIDERANT que, conformément aux dispositions de l'article 21 du décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 susmentionné, les représentants des communes sont désignés par le Conseil municipal,

CONSIDERANT que suite au renouvellement des conseils municipaux, il convient de procéder à une nouvelle désignation au scrutin secret, sauf si le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas y recourir,

CONSIDERANT les candidatures d'Éric BERDOATI et Laurent MONJOLE,

ENTENDU l'exposé du Maire,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1^{er} : DECIDE à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret en application de l'article L 2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 2 : DESIGNE en qualité de délégué titulaire : Éric BERDOATI
en qualité de délégué suppléant : Laurent MONJOLE

Voilà, mes chers collègues, nous en avons fini avec les délibérations. Nous en arrivons aux questions diverses.

QUESTIONS DIVERSES

LE MAIRE : donc, on commence par le groupe Saint-Cloud 2020.

Pierre BOSCHE : Oui tout à fait, on a profité du fait que l'ordre du jour était un peu moins chargé que d'habitude pour avoir un certain nombre de questions.

La première question porte sur le stationnement à destination des hôpitaux. En effet, dans le cadre du Grand Paris, le parking Joffre, qui est celui qui se trouve à côté de la gare, va disparaître puisque c'est à cet emplacement-là que va être creusée la nouvelle gare du Grand Paris, ce qui pose un problème en particulier pour les patients et leurs familles qui utilisent ce parking, très pratique pour se rendre dans nos deux hôpitaux.

On a appris qu'un projet de parking alternatif, via la Commission de délégation de service public, était prévu avenue André Chevillon à la place de cette parcelle qui s'appelle le jardin des Gâtines, ce qui, nous pensons, pose une série de problèmes. D'une part, la distance entre ce parking et les hôpitaux qui va être plus longue, le dénivelé fort, sachant que ce sont des personnes qui sont en général plutôt affaiblies, et ça va être quand même problématique de les faire se déplacer entre ce nouveau parking et les hôpitaux, avec des hôpitaux, d'ailleurs, qui, on pense, sont en train de se mobiliser, qui écrivent d'ailleurs à la mairie pour faire connaître leurs soucis.

D'autre part, on a été interpellé par des riverains de ce nouveau parking en projet, qui sont très insatisfaits de ce projet, à la fois, parce que c'est une parcelle d'espaces verts protégés et qu'il y a une série de risques juridiques, donc espaces verts protégés, une servitude liée à la cession de cette parcelle à la mairie en 1965, etc.

Notre question là-dessus : il y a effectivement un parking, le parking Joffre qui disparaît, on a un problème. Est-ce que la meilleure solution ne serait pas de relancer la SGP de manière à insérer dans le projet de nouvelle gare un espace de parking dédié aux hôpitaux ? En effet, c'est quand même la meilleure solution et, sachant qu'il y a un appel d'offres conception-réalisation qui est en cours, est-ce qu'on ne pourrait pas profiter de cet appel d'offres pour insérer ce besoin qui nous semble de loin être la meilleure solution pour répondre aux besoins des patients ?

Xavier BRUNSCHVICG : Monsieur le Maire, si vous m'y autorisez et si tu en es d'accord, Pierre, je voudrais compléter parce que j'ai une question qui porte sur le même sujet.

Nous aussi on a été sollicités par des riverains, il y a une pétition qui a été lancée. Remarque préliminaire, nous pour l'instant, on n'est pas pour ou contre, on demande juste des précisions sur ce projet qui va quand même détruire ce jardin des Gâtines, parce que même si le parking est en souterrain, on sait très bien que beaucoup d'arbres vont devoir être abattus, y compris des arbres centenaires. Moi, premièrement, je m'étonne que, sur un projet d'une telle ampleur, les membres du Conseil municipal ne soient pas informés. Je ne sais pas s'il y a une procédure spécifique pour cela ? Nous, pour l'instant comme je vous le disais, on n'a pas encore de position arrêtée. En revanche, les habitants sont vraiment vent debout, il y a une pétition qui circule et qui a recueilli plus de cent signatures. C'est une situation qu'on considère assez caucasse, parce que c'est vraiment le cœur de votre électorat qui se mobilise contre ce projet. Ce n'est pas la clientèle où on fait le plus de voix dans la



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 novembre 2020

résidence de Béarn. Vous auriez peut-être pu assumer ce projet pendant votre campagne, au risque de perdre un certain nombre de voix. Même si on n'est pas capable pour l'instant, parce qu'on n'a pas suffisamment d'éléments, de prendre position, on a quand même un a priori assez négatif, parce que ce projet nous semble assez anachronique. 1- d'abord parce que nous on souhaite préserver les espaces verts, autant que faire se peut, et c'est difficile de concevoir un projet qui amènerait à la destruction de nombreux arbres centenaires comme je le disais, surtout que la parcelle est en zone UL dans le PLU. 2- Nous ne sommes pas contre la voiture, mais on est quand même rentré dans une époque où la place de la voiture doit être contenue au profit d'autres modes de déplacement plus doux, plus respectueux de l'environnement, moins attentatoires à la vie des Clodoaldiens. Alors je sais que vous, Monsieur Berdoati, vous êtes un partisan acharné de la bagnole et que pour le vélo, par exemple, on ne fait pas grand-chose, mais il va quand même falloir prendre un peu conscience que l'on a changé d'époque. Après, avant-dernier point, avant de détruire un espace vert, parce que, même si le parking est souterrain, je le disais, il va y avoir un impact en surface, est-ce qu'on ne pourrait pas réfléchir à des alternatives et notamment à trouver des places de parking dans différents emplacements ? Il y a un parking au bout de la rue, on pourrait peut-être l'augmenter. Il y a le parking à côté du Franprix qui n'est pas toujours plein, est-ce qu'on ne pourrait pas trouver des solutions alternatives ? Et, enfin, dernier point, le jardin des Gâtines apparemment est le deuxième espace vert de Saint-Cloud en terme de surface, je ne savais pas qu'il avait cette dimension-là, et pourtant il est assez méconnu et très enclavé, alors plutôt que de le détruire, est-ce qu'on ne pourrait pas envisager de le valoriser en le rendant plus accessible aux Clodoaldiens et pourquoi pas d'y créer des espaces de biodiversité pour les animaux et même pourquoi pas des jardins potagers familiaux qui pourraient nourrir les enfants des crèches et des écoles ? Donc voilà, merci de nous en dire plus sur le projet, pardon d'avoir été un peu long.

LE MAIRE : Merci, mes chers collègues, je ne sais pas si je vais tout reprendre, d'abord parce que ça reprend amplement les contre-vérités qui sont énoncées un peu partout en ce moment. Je voudrais quand même faire une première mise au point, Monsieur Brunschvicg, alors Monsieur Bosche lui n'était pas là dans la précédente mandature, donc on peut l'excuser de la méconnaissance du dossier, en revanche, vous vous étiez là dans la précédente mandature, et nous avons délibéré contrairement à ce que vous dites en mai 2019 sur cette problématique-là, donc c'était bien avant les élections municipales de mars 2020 et, dans le cadre de cette délibération, suite à un certain nombre d'échanges et de travail qui avait été fait entre la SGP et la Ville, je pourrai vous redonner le numéro de la délibération, mai 2019, nous disions clairement à l'époque que le parking Joffre ne pouvait pas être maintenu à cet endroit-là et, d'ailleurs, l'objet de cette délibération était de me donner pouvoir, suite à la négociation avec le délégataire, puisque le parking Joffre est en mode de gestion déléguée, pour justement résilier le contrat avant son terme et mai 2019 le Conseil municipal est public, et donc il n'y avait aucune ambiguïté sur le fait que le parking ne pouvait être maintenu à cet endroit-là, et, encore une fois contrairement à ce que vous avez dit, mai 2019 c'était bien avant les élections municipales. En fait, la décision de la Société du Grand Paris a été notifiée à la Ville en septembre 2017, après des années et des années de combat entre la Ville et la Société du Grand Paris. A la limite, je peux comprendre vos interrogations, parce que j'ai eu les mêmes à l'époque, je ne vais vous refaire les cinq années de démonstration des ingénieurs, de tout le dispositif de la gare du Grand Paris, et donc cette information nous a été donnée par la SGP, qui est une opération d'intérêt national avec une déclaration d'utilité publique, en septembre 2017. Une fois que nous avons eu cette décision à laquelle nous n'avons pas la possibilité de nous opposer, très clairement, il y a un dossier assez conséquent là-dessus. Courant 2018, nous avons essayé de trouver des solutions, parce que la seule chose qui est vraie dans tout ce que vous avez dit, c'est que ce parking Joffre qui fait à peu près 120 places aujourd'hui, il est utilisé par les usagers et les patients des deux hôpitaux, Curie et le CH4V. D'ailleurs, il y a à peu près 90 000 passages par an sur le parking et le temps de présence sur le parking est à peu près de deux heures, deux heures un quart, ce qui prouve bien que ce n'est pas, contrairement à ce que j'ai entendu, un parking de rabattement pour la gare, parce que lorsque vous allez travailler et que vous prenez le train, vous restez plus longtemps que deux heures sur le parking, donc c'est bien un parking, effectivement, qui est utilisé par les patients et les visiteurs des patients des deux hôpitaux. Et donc c'est bien quand même une dimension d'intérêt général. Contrairement à vous, Monsieur Brunschvicg, je ne fais pas d'électoratisme, je travaille au service de l'intérêt général et donc il faut, une fois que ce parking ne peut plus être présent à l'endroit où il était en ce moment et où on ne pourra pas le remettre ensuite, il faut bien trouver une solution, parce que c'est un motif d'intérêt général. J'observe d'ailleurs que l'hypothèse que vous avancez qui serait d'essayer de reconstituer le parking Joffre au-dessus de la gare, une fois les travaux de la gare terminés, cette solution, si elle était possible techniquement, ce qui n'est pas le cas, poserait une difficulté majeure, c'est que le temps du chantier de



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 novembre 2020

la gare qui va durer entre cinq et sept ans, eh bien il n'y aurait plus de parking plus du tout. Et donc, vous expliquez qu'à juste titre c'est très utile pour les hôpitaux, je me demande bien, dans l'hypothèse où vous devriez reconstituer l'offre de parking à l'endroit où elle est aujourd'hui, comment vous feriez en l'absence totale de parking pendant les sept années de travaux. Donc, nous, notre position est d'essayer de trouver une solution et cette solution qui puisse être en place ou qui puisse être opérationnelle avant que le parking ne soit détruit, pour qu'il y ait une continuité d'intérêt général et de service public pour les usagers et les patients des hôpitaux. Donc courant année 2018, ce n'est pas un débat contradictoire avec la SGP, malheureusement si c'était le cas, ça se saurait, il y a une association des maires qui s'est montée contre la SGP, parce qu'il y a 68 gares sur le trajet et tous les maires se sont aperçus qu'il y avait beaucoup de difficultés à se faire entendre. Donc on a monté une association de défense de la ligne 15 Ouest pour essayer de faire entendre la voix des élus contre la SGP qui, parfois, arrive dans les villes, dit voilà ce qu'on va faire, et fait peu cas de la vie quotidienne des habitants de ces villes et peu cas aussi de la parole des élus. En septembre 2017, la SGP notifie l'impossibilité de reconstituer l'offre de parking à cet endroit et donc nous nous mettons à travailler courant 2018 sur des hypothèses différentes avec des sites différents et, d'ailleurs, une deuxième contre-vérité, des sondages ont été effectués dans le jardin des Gâtines, courant 2018, et, à cette époque-là, des riverains du parc de Béarn m'ont déjà écrit, auxquels j'ai répondu. Donc ce n'est pas un dossier caché. Si vous voulez trouver de bons arguments quand vous voulez essayer de faire quelque chose, ne cherchez pas ce que l'on trouve dans le caniveau, essayez de trouver des arguments dignes de ce nom, parce que vous dites, ce sont des contre-vérités. Et donc courant 2018, des riverains du parc de Béarn se sont émus des sondages qui ont été faits. Alors on ne leur a pas dit qu'il y avait un parking à cet endroit-là, parce que nous ne le savions pas nous-mêmes, mais nous leur avons dit très clairement que nous faisons des sondages, tout comme place de Lessay qui était une autre destination possible. Et donc courant toute l'année 2018, toutes ces opérations-là sont assez longues et conséquentes, nous avons mené des sondages pour essayer de savoir où on pouvait le plus facilement possible, ou en tous les cas de façon la plus adéquate dans un périmètre le plus proche des hôpitaux dans un milieu extrêmement contraint qui est celui du centre-village, reconstituer une offre de parking. Je précise quand même que, lorsque nous avons fait la présentation du projet de construction de l'institut Curie, il y a eu une réunion publique à l'époque, c'était aussi bien avant les élections municipales, et que le débat des parkings lié à l'institut Curie avait été posé, cette fois-ci, ce n'est pas pour les patients et les visiteurs des patients mais pour le personnel ou les chercheurs, et on nous avait répondu à l'époque qu'il y avait un certain nombre de places, mais de façon très minime, qui sont construites sous Curie, une trentaine je crois, c'est dans le permis de construire, on pourrait vérifier, je vous dis ça de tête, ce n'est peut-être pas le bon chiffre, mais surtout que nous avons obligé Curie à acquérir dans les bureaux de la Colline plus de 80 places de stationnement pour ses personnels et ses collaborateurs, parce que c'était aussi indispensable au bon fonctionnement de l'établissement hospitalier Curie et que ce débat du parking avait été, comment dirais-je, existant dans la chose publique à Saint-Cloud et là nous étions au moins deux ans avant les élections municipales. Donc les sondages ont été faits pendant l'année 2018, ils ont donné lieu à des résultats, ensuite il a fallu lever un certain nombre d'hypothèses et c'est comme ça qu'en 2019 nous avons négocié avec le concessionnaire, ce qui a donné lieu à cette délibération dont je vous parlais tout à l'heure, en 2019, et qui précise que le parking ne pourrait pas être maintenu, donc c'était un secret pour personne, la chose était publique. En fait, après, il faut bien trouver un emplacement, parce que nous avons besoin de places de stationnement et aujourd'hui effectivement le jardin des Gâtines, en tout cas en sous-sol, est en capacité d'accepter de voir se situer ou se localiser un parking public en dessous du jardin. Je vous rappelle quand même que le nouvel hôpital Curie qui est en travaux, et on commence à le comprendre maintenant puisque les travaux avancent, aura son entrée principale, non plus en face de la gare comme celle aujourd'hui, mais au carrefour Calvaire-Dailly-Latouche à l'angle de la rue Gaston Latouche et de la rue Dailly, ce qui fait que ça le met quasiment en face de l'enseigne Mac Laren aujourd'hui et aussi, si on est dans ce carrefour-là, en face des crèches et des habitations, et finalement une sortie piétonne de ce parking qui est juste dans ce carrefour et qui n'est pas si éloignée que ça, en tous les cas, qui est plus proche des places du franprix dont vous parlez Monsieur Brunschvicg, qui d'ailleurs je vous le rappelle le franprix est un parking privé. Je ne sais pas si vous souhaitez exproprier des gens, mais on n'est pas du tout dans le domaine public, c'est un parking privé qui est assez mal agencé et peu accessible, je ne sais pas si vous êtes déjà allé dans le franprix, mais quand vous êtes un patient de Curie ou de l'hôpital, aller dans le parking du franprix pour ensuite remonter à pied à l'hôpital, si vous faites le petit bout de la place du Pas, vous allez voir que ça monte sévèrement, donc je ne suis pas sûr que ce soit une bonne solution. 2'00''50 Donc, nous sommes en train de travailler là-dessus. La zone UL contrairement à ce que vous disiez, Monsieur Bosche, est parfaitement compatible avec ce type d'équipement, parce que quand on lit un PLU, il faut lire l'intégralité des articles. Evidemment si on s'arrête au premier alinéa de



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 novembre 2020

la zone UL, ça ne correspond pas à l'objet d'un parking, en revanche, si on lit les autres alinéas de la zone UL, le PLU est public, il est sur le site de la Ville, on voit que c'est ouvert à des constructions publiques d'intérêt général, c'est le cas d'un parking, ça ne pose aucune difficulté. Quant à la précaution de droits éventuels qui avait été prise au moment de la cession de ce terrain par la copropriété à la Ville pour la place d'une zone non aedificandi, puisque c'est de cela dont il s'agit, nous avons mis en place un groupe de travail entre la copropriété et la Ville et nous avons transmis une étude juridique avec de la jurisprudence assez conséquente qui démontre qu'à partir du moment où l'ouvrage est en sous-sol et qu'il n'a pas d'émergence sur le haut, eh bien, avec des arrêts du Conseil d'Etat qui sont conséquents, on peut tout à fait construire un parking en sous-sol, y compris quand c'est une zone non aedificandi. Encore faudrait-il que cette zone non aedificandi ait créé une servitude. Il y a tout un principe de droit pour qu'une servitude soit créée, et les conditions de la cession du terrain à l'époque, à priori, ne satisfont pas l'ensemble des obligations qui génèrent réellement une servitude. Voilà, Il y a beaucoup de choses qui sont dites sur ce sujet-là, j'ai bien entendu, il y a des gens mécontents, vous avez raison, je ne le cache pas, c'est tout à fait vrai, charge à nous, plutôt que de crier avec les loups, de faire la pédagogie de ce projet qui est un projet d'intérêt général, ce qu'il ne faut pas quitter de l'esprit, et qui permettra, une fois le chantier terminé, de restituer un jardin des Gâtines dans une configuration qui n'est pas encore arrêtée et qui sera à débattre avec les habitants du parc de Béarn, puisque ce sont les riverains les plus proches, je vous rappelle quand même qu'aujourd'hui, c'est un jardin public, avec des aménagements soit complètement arborés, soit avec d'autres styles d'activités, et nous avons commencé, d'ailleurs, à dialoguer avec eux, pour être à leur écoute en terme de besoins pour savoir quel serait l'aménagement futur de ce parking. Le jardin des Gâtines est effectivement un espace assez important. Vous êtes formidable, car vous dites déjà qu'un ensemble d'arbres vont être abattus et y compris des arbres centenaires, la construction a été faite dans des conditions assez surprenantes quand on regarde bien l'histoire de ce permis de construire, elle a été livrée en 1967 ou 1968, je ne suis pas sûr qu'il y ait beaucoup d'arbres centenaires sur ce terrain-là, et ce qu'il y a de sûr c'est que la localisation du parking ne prendra absolument pas l'intégralité du site tel qu'il est aujourd'hui, mais nous nous prenons l'engagement de réhabiliter par contre l'intégralité même s'il n'est pas touché par le projet de construction du parking. On est au début de cette possibilité d'implantation, il y a encore un certain nombre de négociations à mener. En tous les cas, nous sommes bien conscients qu'il y a un projet d'intérêt général à développer et que notre responsabilité c'est d'en faire la pédagogie, d'essayer d'apaiser des craintes qui peuvent être légitimes qu'on peut comprendre, certains ont peur de glissements de terrain, mais pour ceux qui connaissent bien la Ville, quand on a refait l'hôpital le CH4V à un endroit qui est extrêmement contraint, et qui servait de murs de soutènement à la rue Gounod et la rue Dailly, ils ont vu le trou à l'époque, et la mairie, qui était juste en-dessous, n'a pas pris le haut de la Ville sur la tête et on sait aujourd'hui construire des choses en respectant les difficultés et les contraintes techniques, les contraintes de sol, tout ça est appréhendé, ça peut éventuellement coûter un peu plus cher, mais comme c'est un projet d'intérêt général, ça peut peut-être le justifier. Toujours est-il que nous sommes assez confiants sur les capacités à construire dans le respect et de l'environnement et des riverains, quelque chose sans qu'il y ait de nuisances particulières. Alors le temps du chantier, c'est tout à fait vrai Monsieur Brunschvicg, pour l'emprise du chantier ce qui n'est pas l'intégralité du jardin des Gâtines, oui c'est vrai il y aura des arbres probablement qui seront abattus et on en remettra d'autres, force charge à nous après de mettre un budget conséquent pour mettre des haies, remettre en place un espace de qualité probablement nettement plus qualitatif que celui que nous avons aujourd'hui, parce que vous en parlez beaucoup mais je vous invite à venir avec moi le voir, et vous verrez que ce n'est pas non plus le jardin à Le Nôtre qu'on peut avoir dans d'autres endroits à Versailles ou à Saint-Cloud. Nous sommes très attentifs sur ce dossier et en tous les cas nous l'appréhendons sous l'angle de celui de l'intérêt général, parce qu'il est vital pour l'avenir de nos hôpitaux.

Pierre BOSCHE : On est tous d'accord sur le besoin de cet espace de parking, nous on regrette que la piste de la nouvelle gare ne soit pas réétudiée dans la mesure où l'appel d'offres de la gare a été annulé et donc un nouvel appel d'offres en conception réalisation a été lancé et donc donne une opportunité de ré ouvrir ce dossier plutôt que d'aller effectivement saccager le plus grand espace vert de Saint-Cloud et on sait qu'au-dessus d'un parking on ne peut pas planter des arbres de haute tige, ce n'est pas possible, on pourra planter des arbustes, mais des arbres de haute tige ne poussent pas au-dessus d'un parking, c'est bien un des problèmes aujourd'hui de la revégétalisation des villes, donc ce ne sera pas la même chose.

LE MAIRE : Monsieur Bosche, vous verrez dans deux ans ou trois ans que vous avez complètement tort, on sait tout à fait avoir des sous-structures et avoir des arbres de haute tige au-dessus. Evidemment, s'il y a 20 cms de terre, ça ne marche pas, mais personne n'a dit qu'il y aurait 20 cms de terre mais on sait tout à fait aujourd'hui,



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 novembre 2020

alors ça j'en prends l'engagement, on sait tout à fait avoir un parking souterrain et avoir des arbres de haute tige au-dessus, vous ne pouvez pas dire des choses que vous ne maîtrisez pas. D'abord, il n'y a aucun appel d'offres qui a été annulé. Ecrivez au président de la société du Grand Paris et, pour bien connaître cette histoire parce que cela fait maintenant quasiment 10 ans que nous travaillons sur ce sujet de la gare de Saint-Cloud, il y a une méthode de procédure qui a été changée, ils sont même en mission conception-réalisation, mais ça ne change pas les contraintes techniques du site et, si vous connaissiez un peu le dossier, vous verriez que les contraintes techniques du site, pas d'ailleurs exclusivement pour la gare, mais pour le tracé souterrain de l'intégralité de la ligne 15 Ouest qui passe sous les communes ; la ligne 15 Ouest démarre du pont de Sèvres côté Boulogne Billancourt et finit après Bois-Colombes au nord du département, elle passe par la Défense et d'ailleurs on a été obligé de changer la localisation de la gare sous la Défense, parce que justement il y avait des contraintes de sol qui étaient très fortes et qui permettaient difficilement de construire la gare là où elle avait été prévue initialement. Mais sinon c'est une difficulté technique qu'on sait gérer mais qui a des coûts sur une grande partie de la ligne 15 Ouest. Donc la procédure de marché public n'a rien à voir avec les contraintes techniques qui font que le parking ne peut pas être maintenu. Je ne veux pas rentrer dans le détail trop long, je vais vous donner un seul exemple. Vous avez une gare qui va être entre 22 et 27 mètres sous terre, qui a un volume à peu près de 100 mètres de long par 20-25, 30 mètres de large, et qui va, pour Saint-Cloud, avoir un flux de 82 000 voyageurs/jour. Ces 82 000 voyageurs/jour dans les estimations nous disent qu'à peu près 20, un peu plus de 20% seront en charge en descente ou en montée, c'est-à-dire à peu près entre 16 et 18 000 voyageurs/jour qui vont être obligés de remonter, parce qu'on ne reste pas 27 mètres sous terre quand on a pris le train et qu'on en sort ou quand on monte, qu'ils vont être obligés de remonter pour soit aller dans la ville de Saint-Cloud, soit aller prendre le train transilien au-dessus, et donc il faut imaginer le cheminement de 17 000 ou 18 000 personnes/jour de passer d'un niveau de moins 27 mètres sous terre au niveau du haut. Il faudrait au minimum 40 batteries d'ascenseurs ou plus de 16 ou 18 batteries d'escaliers mécaniques et voyez-vous un escalier mécanique qui part de 27 mètres sous terre et qui va remonter au niveau du sol et même plus haut puisque la gare du transilien n'est pas au niveau haut de la rue Coutureau ou au-dessus, c'est un intermédiaire entre les hôpitaux et la rue Coutureau, il ne monte pas d'un seul tenant, ce sont des escaliers mécaniques qui ont une pente respectueuse des normes de sécurité, qui ont des paliers. Si vous allez par exemple prendre le RER A à la station Charles de Gaulle Etoile, vous verrez la batterie d'escaliers mécaniques, le volume que ça prend. En fait ces escaliers mécaniques sont emprise en volume au-dessus de la gare souterraine, je ne sais pas si je suis très clair, et une fois que vous avez mis ces escaliers mécaniques et qu'ils vont remonter jusqu'à la surface, ils occupent l'intégralité du volume ce qui est une des contraintes mais ce n'est pas la seule qui ne permet pas de réimplanter un parking au-dessus et puis après il y a des contraintes de charge, de poussée... Enfin, moi je ne suis pas ingénieur et d'ailleurs je ne cherche pas à l'être et à me substituer aux ingénieurs, mais on a eu quelque chose de précis qui nous démontre que la réimplantation du parking à cet endroit-là n'était absolument pas possible et envisageable. Donc on peut toujours essayer de refaire l'histoire mais ça c'est la réalité et encore une fois le choix de mode de délégation du marché n'a rien à voir avec les contraintes techniques auxquelles sont confrontés les ingénieurs qui construisent cette gare. Donc je crois qu'il faut être prudent quand on annonce quelque chose, il faut de temps en temps écouter les ingénieurs, surtout quand on ne l'est pas, et essayer de faire un peu confiance aux gens. Moi le premier je suis parfois opposé à la SGP sur un tas de sujets, sur l'intermodalité, sur les espaces publics qu'on doit générer autour de cette gare, c'est un combat difficile à mener contre la SGP, on est en train de gagner mais ce n'est pas terminé, mais, en revanche, je ne crée pas de défiance avec des gens qui ont les compétences et l'expertise pour et qui savent très bien qu'à un moment on ne peut pas prendre de risques, on ne peut pas techniquement arriver à tout mettre et la gare et les remontées mécaniques qui sont des escaliers mécaniques, ça ne sera pas des ascenseurs, le débit est tout à fait différent entre des ascenseurs et des escaliers mécaniques et en plus un parking. Donc on est dans un univers extrêmement contraint. Au début, la Société du Grand Paris avait envisagé de fermer la rue Gounod par exemple pour faire un chantier à ciel ouvert. Bon, ça on a quand même gagné le combat, ça a duré deux ans pour leur expliquer que c'était impossible de fermer la rue Gounod pendant 5 à 7 ans, le temps du chantier, puisque le chantier est à ciel ouvert. Donc on mène des combats et puis après il y a, encore une fois, des engagements d'intérêt général, et la reconstitution de cette offre de stationnement, c'est une mesure d'intérêt général et nous on pense que ça doit se faire dans les meilleures conditions, et si ça peut se faire sans qu'il y ait une rupture d'offres de stationnement, c'est quand même préférable.

Xavier BRUNSCHVICG : Juste un point Monsieur le Maire, je suis déçu par votre attitude, moi j'arrive de façon assez ouverte pour dire qu'on n'a pas encore de position, qu'on va avoir des explications, et on n'a pas dit qu'on était pour ou qu'on était contre, je l'ai dit à plusieurs reprises, et là vous m'accusez d'électorisme, et vous nous



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 novembre 2020

dîtes qu'on a déjà voté la délibération. Excusez-moi mais l'électoratisme, moi, au parc de Béarn, très honnêtement si je fais 3 voix à la base c'est peut-être le maximum, je ne le fais pas par électoralisme, ça c'est le premier point. Deuxièmement, la délibération qui a été votée en mai 2019, je m'en souviens très bien, mais dire que cette délibération prévoyait un parking en-dessous du jardin des Gâtines, c'est mensongé, la délibération prévoyait qu'il y avait la suppression du parking Joffre ...

LE MAIRE : c'est exactement ce que j'ai dit, oui.

Xavier BRUNSCHVIG : ... alors qu'on était parfaitement au courant, non nous n'étions pas au courant que le parking allait être construit sous le jardin des Gâtines. Voilà, j'ai terminé mais je tenais tout de même à le préciser.

LE MAIRE : mais Monsieur Brunschvicg, je connais bien votre technique qui consiste à réécrire les choses ou à faire dire aux autres ce qu'ils n'ont pas dit, mais j'ai précisément dit que la disparition du parking Joffre avait été entérinée par une délibération qui datait de mai 2019, c'est-à-dire avant les élections municipales, alors vous ne pouvez pas nous dire aujourd'hui, alors que vous étiez présent à ce conseil et que ça a été voté à l'unanimité, que vous n'étiez pas au courant que le parking Joffre allait disparaître, puisqu'on a délibéré dessus.

Xavier BRUNSCHVIG : J'étais parfaitement au courant, je dis juste qu'il n'a jamais été prévu à ce moment-là que le parking allait être transféré sous le jardin des Gâtines, c'est tout.

LE MAIRE : ce n'est pas ce que j'ai dit non plus, puisque je vous ai expliqué, je ne vais pas refaire le calendrier mais la décision est de septembre 2017, les sondages sur différents sites se sont faits courant 2018 et effectivement il y avait possibilité d'essayer de l'implanter ailleurs, mais il se trouve, je ne vais pas rentrer dans le détail, que, pour la place de Lessay notamment, il aurait fallu faire un parking en silo et que le volume du silo est supérieur à l'espace public, il aurait fallu donc exproprier des maisons, je ne parle pas des écoles qui sont là ou de la maison sociale, mais je parle des habitations qui sont à l'angle de la rue Hébert et de la place de Lessay, il aurait fallu les exproprier, car si on voulait implanter un parking en silo à cet endroit-là, il fallait exploser l'ensemble du périmètre puisque la giration est supérieure au volume de la place de Lessay. Tout cela nécessite des études, ce n'est pas moi qui vais prendre des mètres, je ne vais pas chez Castorama acheter un mètre et mesurer la place de Lessay, ça ne se passe pas, il y a des gens sérieux qui font des études, qui font des sondages, qui estiment les difficultés qu'on peut rencontrer, je ne parle même pas des réseaux qui passent sous la voie publique, parce qu'il y a aussi toute la problématique des réseaux, il y a tout un tas de choses que visiblement vous méconnaissiez, mais c'est une réalité, on a testé plusieurs issues et la délibération était sans équivoque, le parking Joffre était supprimé, on a délibéré en mai 2019 là-dessus.
Ok, question suivante, parce qu'il y a beaucoup de questions.

Delphine POTIER : Juste une chose, vous parliez effectivement de faire de la pédagogie et de la communication, est-ce qu'il serait possible, ce n'est pas de la défiance vis-à-vis des ingénieurs, puisque je suis moi-même ingénieur, d'avoir accès à l'étude de faisabilité de la société du Grand Paris qui démontre qu'il n'est pas possible d'avoir le parking dans la gare. Est-ce qu'il serait possible d'avoir accès à ce document-là ?

LE MAIRE : c'est un document qui appartient à la société du Grand Paris, qui ne m'appartient pas, et voyez la demande est assez désagréable, parce que c'est ce que je viens de vous dire, et cela sous-entend que vous mettez en doute ce que je vous dis, ce qui est assez désagréable, mais

Delphine POTIER : c'est juste communiquer les informations,

LE MAIRE : ces informations-là ont été faites par des ingénieurs de la SGP et l'étude est propriété de la SGP et pas propriété de la Ville de Saint-Cloud. Moi, je vous dis qu'on nous a démontré lors d'une réunion qui était assez conséquente, qui a eu lieu en salle des mariages, réunion où j'ai été passablement difficile avec ces gens-là *quelques paroles inaudibles* pas de façon très positive cette nouvelle pour ne pas dire autre chose, libre à vous de penser que tout ce que je vous raconte est complètement faux mais c'est assez désagréable.

Delphine POTIER : Ah non, je ne dis pas que ce que vous dites est totalement faux, c'est juste avoir accès aux documents, c'est tout, après si vous ne voulez pas



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 novembre 2020

Pierre BOSCHE : C'est aussi pour être transparent, c'est tout.

Continuons sur le Grand Paris, parce qu'effectivement ce Grand Paris Express est très structurant pour la Ville, donc notre question suivante était justement sur le pilotage côté mairie pour le Grand Paris, puisqu'il y a quand même plein de sujets importants qui restent quand même en suspens, on a vu le parking, le stationnement vélo par exemple qui, à notre connaissance, n'est pas prévu, le serpent de mer avec la liaison ligne 10 et la nouvelle gare sncf qui va être réaménagée, l'intégration dans la ville avec la gare etc. Quel pilotage la mairie va mettre en œuvre ou a prévu de mettre en œuvre sur tous ces sujets importants et comment allez-vous y associer le conseil municipal ?

LE MAIRE : Ça fait dix ans que nous travaillons sur ces sujets-là. La ligne 10 j'ai dû en parler, alors c'est vrai vous n'étiez pas présent dans les conseils de la précédente mandature, mais le choix de la liaison de la ligne 10, c'est une question que j'ai posée au préfet de région en 2009, je crois, c'est un sujet qu'on a déjà traité et qui est techniquement très compliqué, je ne vais pas réexpliquer tout ça ce soir, mais en fait il y a un comité de gouvernance qui existe, qui est en place entre la MGP et la Ville, d'ailleurs c'est le même pour les 68 gares et les 68 communes, il y a un comité de pilotage et un comité technique, il y a des élus, il y a des fonctionnaires, il y a un tas de personnes qui travaillent dans ces process, avec des réunions assez chronophage d'ailleurs, et ça fait un certain nombre d'années qu'on avance sur un certain nombre de sujets. Je vous parlais de l'intermodalité, vous me dites aujourd'hui qu'il n'y a pas aucune place prévue pour le vélo, vous êtes formidable parce que vous en savez plus que moi. Ce n'est pas la vision qu'on a du tout, on est en train de travailler justement sur cette question d'intermodalité et donc c'est un sujet sur lequel on continue d'avancer. Il y a des équipes qui travaillent, qui doivent remettre leur premier mémoire avant la fin de l'année, si j'ai bonne connaissance du process de sélection des entreprises fait par la MGP, ce n'est pas la Ville qui sélectionne et qui est pilote dans cette affaire. Et donc on vous tiendra informés, ne vous inquiétez pas, de l'évolution de tout ça. Vous allez sur le site de la SGP, vous verrez, il y a déjà beaucoup d'informations, il y eu toutes les enquêtes publiques, il y a eu toutes les réunions publiques, il y a eu la commission nationale du débat public qui s'est réunie, toutes ces questions-là ont été abordées à l'époque. Alors, c'est vrai que ça fait un certain temps, mais tous ces sujets ont été abordés, si vous allez sur le site de la MGP, vous faites « la gare de Saint-Cloud », vous verrez il y a beaucoup de documentation, il y a beaucoup de choses qui existent déjà.

Alors question suivante.

Catherine GREVELINK : Alors moi, je voulais savoir qu'est-ce qui est prévu maintenant pour les ex locaux de école normale supérieure de Saint-Cloud, ces bâtiments qui sont inoccupés depuis des années, qui ont été murés il y a 2-3 ans ? Où en est-on des projets ? Vous savez que nous sur le programme que nous défendions, nous souhaitons que ces locaux soient utilisés par la Ville, pour notamment nos jeunes qui se baladent tristement pour déjeuner sur le parking du monoprix, on trouvait que cela aurait été bien qu'ils puissent avoir un lieu d'accueil et que c'était des locaux très bien placés. En tout cas, c'est très dommage que des locaux qui ont une telle valeur intrinsèque demeurent inhabités depuis tout ce temps-là.

LE MAIRE : Alors, je regrette que vous n'ayez pas lu notre programme, mais je peux comprendre, moi j'ai lu le vôtre. Parce que dans notre programme, on explique tout à fait ce qu'on veut faire sur ce site, on veut y implanter des formations de l'université de Nanterre sur deux disciplines, j'ai même appris, parce que j'avais une réunion avec le président de la faculté de Nanterre cet après-midi, il y a aura une troisième discipline, il y a aura les techniques commerciales, les gestions des entreprises et de l'administration, et les carrières sociales qui sont trois disciplines enseignées dans le cadre de DUT et qui vont venir s'implanter sur ce lieu qui n'est pas propriété de la Ville qui est propriété du CROUS d'ailleurs et de l'enseignement supérieur, et sur lequel nous avançons très positivement pour développer ce projet. Sur ce site, il y a aujourd'hui déjà 162 logements étudiants qui ont été inaugurés, je ne sais plus très bien, dans les années 2006 ou 2007, il y a 12-13 ans à peu près, et l'idée est de faire venir des étudiants de Nanterre, puisque Nanterre n'a plus de place, ils ont 32 000 étudiants à Nanterre et ils ont de grandes difficultés pour développer et accueillir ces étudiants sur ces trois disciplines dont je viens de vous parler et l'idée comme nous avons déjà un pôle du métier du livre qui est une dépendance de Nanterre, rue Pozzo di Borgo, tout près de ce site, l'idée est d'accueillir aux alentours de 500 étudiants supplémentaires en journée, ils viendront travailler mais ça ferait après à peu près 750 personnes, entre les enseignants, les encadrants et le personnel pour faire tourner le site. Il y a deux exigences que la Ville a formulées sur ce site dont elle n'est pas propriétaire, mais elle a un bras de levier puisqu'elle a une réserve dans le plan d'occupation des sols de 1999 et dans le PLU 2012, une réserve pour un équipement culturel sur ce site, ce qui permet quand



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 novembre 2020

même d'avoir un pouvoir de négociation avec l'Etat, puisque si nous ne levons pas cette réserve, le permis ne peut pas être délivré. Donc nous, nous avons mis deux prérequis, c'est que ces jeunes étudiants qui viendront et qui sont les bienvenus pour étudier à Saint-Cloud, il faut, comme vous le dites d'ailleurs fort justement, qu'ils aient une solution de restauration, ce que pour l'instant le CROUS n'avait pas envisagé, et la faculté de Nanterre ne fait pas de restauration, c'est le CROUS qui la fait, et la deuxième exigence que nous formulons, c'est que nous puissions redimensionner le bas de la rue Coutureau, puisque lorsque vous êtes rue Armengaud et que les bus prennent à droite pour prendre la rue Coutureau, il y a une étroitesse de la voie et des trottoirs qui est assez préoccupante, qui est déjà aujourd'hui conflictuelle entre les piétons et le flux de bus et si on rajoute 500 étudiants supplémentaires demain, ce sera encore pire. Donc on a une exigence, c'est de reculer le mur de soutènement qui fait l'enceinte du site, pas de façon conséquente, mais il faut le reculer quand même, qu'on puisse redimensionner à la fois la voie de circulation qui restera à sens unique mais aussi les trottoirs et les espaces publics, puisque comme nous le disions tout à l'heure, nous aurons en plus la gare de Grand Paris, plus la gare sncf, et donc on aura bien besoin d'organiser l'intermodalité à cet endroit-là. Donc la faculté de Nanterre est tout à fait d'accord, le président soutient d'ailleurs cette demande à la fois de restauration et l'élargissement de la voie pour la sécurité des étudiants. Ensuite, nous sommes en négociation avec les services de l'Etat et du CROUS pour faire avancer ce dossier, ils ont déjà fait des études, ils en sont à faire des estimations, c'est un budget, pour réhabiliter le site, qui est estimé, non pas par la Ville mais par la faculté et le CROUS, aux alentours de 10 millions d'euros et le dossier avance bien. Simplement c'est assez compliqué, puisqu'il met en jeu l'enseignement supérieur pour les dotations de masse salariale des enseignants, les budgets des facultés, le budget du CROUS, vous voyez il y a plusieurs acteurs publics, ce n'est jamais très facile et très simple, mais on avance bien sur ce dossier qui était engagé avant les élections d'ailleurs, moi je l'avais annoncé en conseil municipal avant les élections, il était dans notre programme, et on est sur quelque chose qui devrait dans les 2-3 ans avancer très rapidement puisque la faculté de Nanterre a besoin de ce site pour accueillir ces étudiants. Pour l'instant, ils sont en première année, ils sont donc moins nombreux mais l'année prochaine, il y aura à la fois les 1^{ère} années et les 2^{ème} années et ils seront donc mathématiquement et arithmétiquement plus nombreux et ils auront grand peine à tenir sur le campus à Nanterre, donc ils ont besoin de ce site. Ça avance bien, c'est plutôt une bonne nouvelle, parce que, comme vous le disiez, c'est l'école normale qui était là et qui est partie, je crois, en 1988, donc il y a quand même un certain nombre d'années, et il était temps que l'Etat, qui est propriétaire, puisse réhabiliter ce lieu et en faire quelque chose. Je crois que là avec la venue d'étudiants nouveaux, ça serait une bonne façon de redonner vie à ce lieu qui était déjà un lieu d'enseignement dans le passé.

Catherine GREVELINK : je savais que vous aviez ce projet et tout de même on avait tous regarder votre programme. C'est vrai que je trouve dommage qu'étant donné l'inintérêt qu'ils ont marqué pendant des années sur ce site pour leurs étudiants, c'est dommage qu'on n'ait pas essayé de faire une convention avec eux pour l'utiliser pour les Clodoaldiens.

LE MAIRE : c'est qu'on n'est pas chez nous !

Pierre BOSCHE : n'y a-t-il pas moyen de négocier l'élection nationale, de réserver un lieu au sein de cette enceinte, destiné aux jeunes de Saint-Cloud ?

LE MAIRE : Si vous voulez, l'espace est contraint et vous avez déjà le CROUS qui veut rajouter en plus des logements pour étudiants, le CROUS est chez lui, donc à un moment on ne peut pas tout mettre, si on veut qu'il y ait 500 élèves qui étudient, plus les logements, il n'y a quand même pas une place folle là-dedans, surtout si on ampute l'emprise de quelques mètres pour redimensionner la rue, vous savez, c'est quand même un endroit qui est en forte déclivité, qui est contraint et je pense qu'on aura du mal à tout mettre. Nous, on avait prévu d'avoir un équipement public municipal, on va devoir déjà être obligé de l'enlever, parce qu'il ne tiendra pas, mais on ne l'enlèvera que compte tenu du comportement de l'Etat sur la caserne Sully, on ne l'enlèvera que quand on aura des engagements fermes et écrits, parce qu'on a été échaudé une fois, mais ça ne va pas recommencer. Mais non, tout ne pourra pas tenir. C'est bien pour cela que moi j'insiste très fortement, et l'université nous suit là-dessus, auprès des services du préfet et des services de l'Etat pour qu'il y ait un service de restauration sur ce site pour les étudiants parce que sinon ce n'est pas possible.

Pierre BOSCHE : En tout cas, il ne faut pas reproduire l'erreur de l'implantation des métiers du livre qui est un endroit qui est totalement mort dans Saint-Cloud, où il ne se passe strictement rien. On n'a pas l'impression qu'il y



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 novembre 2020

ait quelque chose qui fonctionne encore dans cette emprise. Et je pense que ce nouveau projet, je l'espère quel qu'il soit, sera un lieu vivant et non pas finalement un lieu mort.

LE MAIRE : Eh bien écoutez, j'espère que les étudiants qui y sont ne vous entendent pas, parce que je vous y emmènerai et, vous verrez, il y a d'ailleurs 400 étudiants pour le métier du livre à cet endroit-là et je peux vous dire que ça bouge. Et quand d'ailleurs, il y a eu les mouvements étudiants il y a un an, il y avait même de la sécurité qui a été mise en place, parce que c'était plutôt folklorique. Non non, alors évidemment ils se tiennent bien et ça ne donne pas lieu à des choses sur l'espace public, on a la rue Gounod d'un côté et la rue Pozzo de l'autre, donc c'est quand même un endroit assez contraint, mais si si, il y a des étudiants qui y travaillent tous les jours, il y a du personnel qui est là, enfin franchement, c'est

Catherine GREVELINK : Mais on ne les voit pas, j'habite vraiment à proximité et on ne les voit jamais.

Pierre BOSCHE : On ne voit jamais personne descendre ...

LE MAIRE : Je ne sais pas combien c'est, mais je crois que c'est 400 étudiants en ce moment.

Pierre BOSCHE : On enchaîne avec le soutien au commerce. Raphaël,

Raphaël MAYCHAMZ : Oui, merci Monsieur le Maire. Ma question concerne les commerces. D'abord, je souhaite dire qu'on peut se réjouir de tout l'effort qui est déployé, le problème est pris à bras le corps par la mairie et j'ai noté trois choses essentielles, c'est-à-dire le plan de COM pour sensibiliser la population au fait que des efforts ont été faits. Mais aussi les commerçants pour les soutenir ; effectivement les commerçants ont droit à des aides, mais ce sont des aides qui proviennent d'une multitude d'endroits, on peut citer l'Etat, on peut citer les collectivités locales, et puis aussi la chambre de commerce et d'industrie et enfin le XXX par exemple. Et donc au milieu de cette kyrielle de dispositifs, le commerçant, qui est en train de subir de plein fouet la crise sanitaire, peut se sentir un petit peu éloigné, donc je suis content qu'on les soutienne. Et j'ai noté que vous aviez pris le temps de faire du point à point avec l'ensemble des commerces non essentiels et effectivement c'est un accompagnement un peu psychologique aussi pour leur montrer qu'effectivement la mairie est à leur disposition. Alors j'ai bien noté qu'il y avait justement une mise en place de la marketplace, avec « ma ville mon shopping » et le dispositif « ma place de Noël » qui s'étend jusqu'au 31 décembre, si j'ai bien compris. Alors, c'est pas mal pour mettre le pied à l'étrier et instituer de nouvelles habitudes, parce qu'on est sur deux temps, un temps assez court qui n'est pas lié à la crise sanitaire, on ne sait pas trop combien de temps cela va durer, et donc ça n'incite pas forcément à se projeter sur ces solutions numériques, et puis un temps un peu plus long où là on sent qu'on peut ancrer dans les habitudes à la fois des commerçants et des habitants de la Ville, le numérique pour avoir été cité globalement un peu plus résiliente. Je me demandais si, du fait de la mise en place de cette place de Noël, est-ce qu'après, la Ville avait envie de solliciter l'aide de la région pour la mise en place d'une marketplace mais un peu plus pérenne, au-delà de cela. L'effort des commerçants a été fait pour capturer leurs produits, les mettre en ligne et essayer de se former un petit peu, est-ce que du coup après ça aurait une vie, est-ce que ça va se poursuivre, un peu comme un investissement ? Et la deuxième chose aussi, je me demandais si les commerçants avaient été nombreux à solliciter l'aide, le chèque numérique par exemple, pour eux-mêmes, soit investir, soit faire un petit peu de promotion ?

Françoise ASKINAZI : Alors,

LE MAIRE : Madame ASKINAZI, vous répondez et peut-être qu'après, compte tenu du sujet un peu vaste, vous pourrez vous entretenir ensemble en dehors du Conseil municipal, mais vous pouvez apporter une réponse bien sûr maintenant, mais du coup on ne va pas refaire tout

Françoise ASKINAZI : Effectivement, c'est très court. Donc nous avons mis en place dans l'urgence cette place du commerce jusqu'au 31 décembre. Donc les commerçants vont aussi s'habituer un peu au digital, tout le monde n'a pas cette habitude, n'a pas ce réflexe, c'est pour certains un bon début, et nous travaillons, la Ville travaille aussi sur une solution pérenne avec une vraie application à long terme qui s'adressera à tous les commerçants après le confinement. Donc ça c'est en cours.



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 novembre 2020

Claire LOUVET : Je peux me permettre de compléter la réponse de Madame Askinazi ?

Effectivement, nous sommes en contact avec plusieurs sociétés, notamment des Start up, sur des solutions de marketplace. Maintenant il s'agit de capitaliser sur le mois qui va s'écouler avec une solution ad-hoc, pour une période du traitement du sujet en urgence, pour bien recueillir les besoins des utilisateurs qui sont les commerçants et adapter un modèle pour les commerçants, éventuellement une solution plus pérenne, mais qui présente un modèle d'activité qui convient à tout le monde.

Raphaël MAYCHAMZ : Merci.

LE MAIRE : Merci beaucoup, question suivante.

Delphine POTIER : Oui, j'ai deux questions qui concernent l'Education et je remercie Jacques Gruber déjà d'avoir apporté des éléments de réponse. Sur le sujet de la musique, on en a déjà parlé. Juste je pense que ce serait bien d'informer les associations de parents d'élèves que la mairie n'y est pas pour grand-chose dans cette suppression des cours de musique qui avait pu apparaître quand même sacrément mesquin.

L'autre sujet concerne les dispositifs qui ont été mis en place à la rentrée de la Toussaint pour le contexte sanitaire et puis l'urgence attentat. Alors deux choses, première question : est-ce que toutes les rues des écoles sont piétonnisées pendant les entrées et sorties d'école ? C'est bien le cas à Montretout, mais j'ai eu des infos comme quoi ce n'était pas le cas, par exemple, au Val d'Or. Et le dispositif qui est en place depuis trois semaines *séquence inaudible pendant un instant par manque de son.*

LE MAIRE : Monsieur GRUBER.

Jacques GRUBER : Pouvez-vous répéter la question, s'il vous plaît ?

Delphine POTIER : Oui, sur le dispositif qui est mis en place pour éviter des attroupements et sur les horaires décalés. Ce qui se passe tous les matins depuis trois semaines et finalement il y a une grille qui concentre tous les problèmes ou un affrontement simplement parce que les gens sont des moutons quand il y a la sonnerie qui retentit et au moment où la porte se referme quand la sonnerie retentit, mais comme tout le monde se colle contre la porte, et on se retrouve avec ce que l'on ne voulait pas avoir, un attroupement, alors qu'en temps normal, lorsque les portes sont ouvertes, le flux des parents fait que les gens ne s'agglutinent pas contre les grilles. Est-ce qu'on pourrait faire quelque chose pour que ça s'améliore à Montretout ?

Jacques GRUBER : Déjà ce qui a été évoqué en conseil d'école avec les associations de parents d'élèves, donc c'était en école, pour l'élémentaire, ce qui avait été abordé c'est une demande faite par les parents d'élèves de faire en sorte que les deux écoles puissent s'harmoniser les heures de sortie pour fluidifier, donc 2 écoles 3 sorties. Ça pose effectivement quelques contraintes, alors les contraintes qu'on constate actuellement sont des contraintes qui sont liées essentiellement au confinement, il y a plus de parents qu'il n'y avait avant, après les parents ont plus de difficultés à rentrer dans les écoles du fait des consignes sanitaires, du coup on se retrouve effectivement avec des parents qui sont devant les écoles. Ce que j'ai pu constater, on a été pas mal de fois sur le terrain en ayant pris le soin de regarder comment ça se passait, et j'ai vu ce qui se passait au mois de septembre, et j'ai vu l'effet immédiat suite au retour des congés du déconfinement et de cette affluence supplémentaire de parents. Par rapport à la question posée, est-ce qu'il y a d'autres écoles sur lesquelles on se retrouve dans cette situation d'un afflux de parents, globalement, la réponse est non, parce qu'il y a des configurations d'écoles et de rues qui font qu'on ne se retrouve pas dans cette situation qui est assez propre à la rue René Weill, et sur la rue René Weill on a effectivement pris au niveau du Conseil municipal, avec Jean-Christophe Achard et Capucine du Sartel, on a regardé à faire en sorte qu'on puisse de façon temporaire limiter l'accès des voitures pendant les heures d'ouverture et de fermeture des écoles pour faire en sorte qu'il y ait plus de facilités par les parents. On constate quand même qu'à partir du moment où on se retrouve dans une situation où la rue est fermée et bloquée, on se retrouve effectivement on se retrouve aussi avec plus de parents qui sont dans la rue. C'est un peu le paradoxe, c'est un peu normal, mais il y a quand même aussi au niveau des entrées une possibilité d'amélioration de la fluidification, mais on va regarder encore une fois avec les deux directrices d'écoles à veiller à la possibilité de limiter les attroupements. Néanmoins, les attroupements, c'est quand même de la responsabilité des parents et il faut systématiquement remettre en avant et c'est ce qui est fait par les directions d'écoles qui remettent effectivement systématiquement les parents à la fois dans les conseils d'école et



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 novembre 2020

aussi par le biais des carnets de correspondance, de faire en sorte de demander aux parents de respecter ce temps un petit peu particulier où on a à la fois les problématiques sanitaires et les problématiques de Vigipirate de veiller systématiquement à rester le moins longtemps possible. Il y a quelques parents qui se retrouvent avec des fratries mais loin sans faut tous les parents ne se retrouvent pas avec des enfants en maternelle ou des enfants à l'école élémentaire. Donc il y a un appel au civisme général qui doit être fait pour faire en sorte qu'on puisse sur le rue René Weill veiller à limiter au maximum ces attroupements.

Après, est-ce qu'il y a d'autres questions, il y avait plusieurs questions dans votre question, mais je pense avoir répondu.

Jean-Christophe ACHARD : Est-ce qu'il y a d'autres rues qui sont bloquées, c'est ça ? Non il n'y a pas d'autres restrictions de circulation hors la rue René Weill, dans le cadre des mesures de protection. Voilà, on a essayé d'évaluer, on est allé regarder comment ça se passait, et on a jugé que le plan qui avait été mis en 2015 autour des écoles était très satisfaisant, il n'y a pas de modifications conséquentes, il y a des petits ajustements à la marge et vous le comprendrez bien, on ne communique pas tellement plus sur le plan de protection.

LE MAIRE : Merci beaucoup.

Delphine POTIER : Merci. On pourra en rediscuter.

Jacques GRUBER : Sans problème.

LE MAIRE : Est-ce qu'il y a encore une question ou c'est fini ?

Delphine POTIER : Oui, une dernière question pour notre groupe,

Pierre BOSCHE : avant-dernière.

Delphine POTIER : avant-dernière, pardon. Elle est assez large sur le développement durable. Encore une fois, bravo pour l'engagement dans la démarche de labellisation, c'est vraiment une très bonne nouvelle.

C'est Pierre Cazeneuve qui avait fait la demande concernant une commission développement durable. C'est vrai qu'on a assez peu d'informations sur ce que vous pouvez avoir comme vision concernant le développement durable, quelle est la politique et la stratégie à moyen terme, quelle est aussi la vision opérationnelle avec des actions concrètes qui seraient visibles par les concitoyens ? On n'a pas d'informations sur les éventuels travaux qui sont en cours pour mettre en place un plan de mobilité durable et aussi sur ce qui est envisagé pour que les Clodoaldiens changent de comportement, comment les accompagner. Alors peut-être que justement tous ces éléments vont être définis grâce à la démarche de labellisation et que c'est l'accompagnement de l'ADEME qui permet de faire ça. Encore une fois, si on peut participer au comité de pilotage ou au groupe de projet, ce serait super qu'on puisse avoir de l'information. Ça c'était le premier volet sur cette vision du développement durable. Ensuite, de façon plus contextuelle par rapport au plan de relance, savoir ce qui est envisagé pour aller chercher des financements sur trois axes, le développement d'une alimentation saine, durable et locale dans les cantines, le financement des collectivités locales pour les actions de soutien à l'économie de proximité, la rénovation énergétique des bâtiments publics. Et dernier point, est-ce qu'il y a un schéma directeur immobilier qui est défini et, si c'est la cas, est-ce qu'on pourrait en avoir la communication, sinon à quel moment sera-t-il défini, quels sont les critères qui vont être pris en compte pour le définir quand on sait que beaucoup de nos enseignants et de nos enfants se plaignent de confort thermique en hiver comme en été dans nos écoles.

LE MAIRE : Madame PINAULDT, une petite synthèse.

Brigitte PINAULDT : Oui, je vais quand même être relativement complète. Quand j'ai pris ma délégation en juin dernier, j'ai pu constater qu'un grand nombre d'actions avaient déjà été mises en place ou étaient en cours de réalisation.

■ En ce qui concerne les espaces verts en gestion différenciée. On entretient actuellement deux jardins refuge LPO, le jardin de l'Avre et le parc Marie Bonaparte, un jardin partagé, un espace naturel sensible bénéficiant d'un éco pâturage, un jardin aux papillons. L'entretien de ces espaces verts est assuré par l'association Espaces dont,



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 novembre 2020

comme vous le savez, l'objet est l'écologie urbaine par insertion. Nous avons proposé également la vente de composteurs, que nous continuons à proposer d'ailleurs, à raison de huit ventes par an.

Nous pratiquons le zéro phyto pour l'entretien des espaces verts et nous allons début 2021 étendre cette démarche au cimetière municipal. J'ajoute que la Ville a candidaté pour être capitale de la biodiversité qui est un label décerné par l'agence française de la biodiversité.

■ En ce qui concerne la transition énergétique, des caméras thermiques sont prêtées par la Ville comme vous pouvez le savoir, proposées via l'ALEC. La Ville travaille avec Ecolife pour réduire sa facture énergétique sur les bâtiments communaux en réalisant gratuitement des travaux d'isolation, car cette entreprise agit comme intermédiaire entre un client et un pollueur qui rachète son empreinte carbone en finançant les travaux. Des travaux ont déjà été réalisés au sein des écoles Fouilleuse, des écoles du Centre et Coteaux, à l'ECLA et ainsi tous les travaux éligibles ont été réalisés au sein des bâtiments de la Ville. Nous avons également mis en place, depuis peu, un suivi de consommation des fluides de nos bâtiments communaux avec le logiciel citron. Je ne reviendrai pas sur le label Cit'ergie dont je viens abondamment de vous parler et dont vous soutenez cette démarche, effectivement. Je pense que c'est un label qui va nous permettre de bien structurer et de mettre en cohérence notre politique énergétique.

■ La Ville a mis à disposition des agents six vélos électriques ainsi que cinq voitures électriques mutualisées entre les services, et, pour les habitants en ce qui concerne la mobilité, nous proposons trois stations Velib consignes Veligo, 40 places Veligo, ainsi que six bornes de recharge pour les voitures électriques qui sont réparties dans toute la Ville. Le périmètre des pistes cyclables a été étendu récemment sur les voies départementales, ce qui fait actuellement près de 11 kms de voies cyclables sur Saint-Cloud.

■ En ce qui concerne la lutte contre le gaspillage alimentaire et les déchets, des tables de tri sont progressivement mises en place dans les restaurants scolaires et une collecte des biodéchets a été lancée sur le marché des Avelines depuis 2018. Vous devez également connaître l'existence de la déchèterie mobile qui est située rue de la Source et qui est ouverte tous les premiers samedis du mois. Onze bornes textiles sont réparties dans la Ville, comme je vous le disais tout à l'heure.

■ La Ville s'est également engagée dans la charte « trame verte et bleue », il s'agit d'un programme d'actions à mener sur la période 2020-2024 qui est subventionné par l'agence de l'eau, la région et la métropole du Grand Paris. La désimperméabilisation des cours d'écoles est l'une de ces actions, la désimperméabilisation de la maternelle du Centre vient de s'achever, d'autres écoles suivront. S'inscrivent aussi dans ce programme celles futures du marché des Avelines, ainsi que l'avenue Eugénie. L'objectif de ces désimperméabilisations est de favoriser le cycle de l'eau en réduisant le ruissellement, favorisant ainsi la biodiversité et contribuant à réduire le phénomène d'îlots de chaleur.

■ Vous connaissez aussi notre projet « Valo mégot » dont je vous ai parlé au Conseil municipal dernier, ce projet devrait être mis en place début février, soutenu par une campagne d'information et de sensibilisation, afin de modifier les comportements des fumeurs sur les espaces publics, en les incitant à jeter leurs mégots dans les cendriers mis à leur disposition, ces mégots étant valorisés ensuite, ce qui n'est pas le cas jusqu'à présent et une subvention de la région sera destinée à la réalisation de cette action.

Le développement durable étant par essence transversal, mon service et moi-même avons entrepris, depuis le mois de juin, une consultation de l'ensemble des services, afin de définir avec eux de nouvelles actions à mener sur la mandature et de prioriser ces actions. Certaines figurent parmi les engagements de notre programme, nous travaillons actuellement avec mes collègues et leurs services respectifs à ce plan d'actions qui sera présenté aux membres du Conseil municipal d'ici quelques semaines. Parallèlement, nous réfléchissons à une communication qui permettra de rendre plus visibles les actions que nous menons et inciter ainsi à changer progressivement nos comportements. Enfin, nous souhaitons associer régulièrement la population à nos réflexions et nous réfléchissons à une forme de communication régulière que nous pourrions avoir avec la population, une consultation sur la base de démocratie participative à nos réflexions concernant notre politique de développement durable.

Delphine POTIER : Je vous remercie pour cet exposé très détaillé.

LE MAIRE : Merci beaucoup, Madame PINAULDT. Alors, est-ce qu'il y a une dernière question ?

Pierre CAZENEUVE : Tout à fait, plus qu'une question, c'est une suggestion et voir où vous en êtes de votre réflexion. Vous savez, il y a quelques semaines l'assassinat par l'acte terroriste de la décapitation de Monsieur



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 novembre 2020

Samuel PATY, professeur des écoles, et on voulait proposer, en tout cas savoir où en était la réflexion, notamment renommer une rue et on pensait à la rue des écoles en hommage à Samuel PATY et savoir quelle était votre opinion par rapport à ça, si vous étiez favorable à cette initiative, tout simplement, rendre hommage à ce grand professeur.

LE MAIRE : Alors, d'abord, je le redis et je l'ai déjà dit, j'avais même fait un communiqué à l'époque, mais je condamne avec la plus grande sévérité cet assassinat odieux, c'est quelque chose qui n'est pas même pas entendable par des gens civilisés qu'on puisse se comporter de la sorte, et d'ailleurs nous avons observé avec l'ensemble des élus du Conseil municipal, majorité et opposition, une minute de silence. Il devait se faire au moment où l'hommage a été rendu à 19h en mémoire à Samuel PATY, j'ai eu l'occasion de dire quelques mots, le Président de la République ce soir-là rendait un hommage à la Sorbonne, je crois, et avait fait un discours assez remarquable, et on est tous, à la fois, choqués, émus, bouleversés et un peu en colère contre ces comportements indignes, odieux, enfin il n'y a pas de mots pour ça. La réponse, après, elle est aussi dans les écoles, vous l'avez dit, effectivement, il faut continuer à travailler à l'éducation, à l'instruction civique, à l'initiation aux droits fondamentaux, à la liberté d'expression, etc. Et il faut soutenir toutes ces démarches que mènent les enseignants dans les établissements et il se trouve que Monsieur Gruber parlait tout à l'heure de la minute de silence qui avait été observée le lundi de la rentrée, j'étais moi-même à l'école de la Fouilleuse où j'ai été très impressionné de l'émotion, de la profondeur de cette minute observée, j'étais dans une classe avec l'institutrice et la directrice, et franchement c'était un moment assez prenant, assez émouvant, et qui restera dans ma mémoire d'élu, parce que c'est un moment assez grave. Moi, je ne suis pas favorable pour répondre clairement à votre proposition à débaptiser une rue, je ne sais pas si c'est la meilleure façon de rendre hommage à Monsieur Paty, je ne dis pas que c'est un non définitif, mais ce n'est pas une idée qui est dans nos pratiques ici à Saint-Cloud. Maintenant, c'est un événement tout à fait incroyable et condamnable une fois de plus et il faut réfléchir à comment on peut continuer à faire hommage à cet homme. Débaptiser la rue des écoles, voyez, c'est un peu étonnant comme démarche, vous me direz toutes les villes de France peuvent le faire, mais bon, il enseignait à Conflans Ste Honorine, il n'a pas de passé avec notre commune mais je ne sais pas si c'est la meilleure façon de perpétuer sa mémoire et combattre le fanatisme, parce qu'en fait c'est quand même de cela dont il est question, c'est de ne pas laisser continuer sur notre territoire national à avoir des comportements de ce genre. 1- je condamne fermement cet assassinat, je pense qu'il faut soutenir toutes les démarches éducatives, parce que ce n'est pas la seule mais c'est une vraie façon d'émanciper le chacun par l'éducation pour que des comportements comme cela n'existent plus. Et puis, troisièmement, il ne faut pas avoir peur de le dire, il faut réprimer sévèrement ceux qui se comportent comme cela sur notre territoire, il n'y a aucune raison, alors là l'auteur des faits a été abattu, donc la question ne se pose plus, mais il faut aussi que la sanction pour les auteurs, il y a des procès qui sont en train de se terminer, dont notamment Charlie Hebdo, et il faut que les peines soient exemplaires. Donc c'est, à la fois, un devoir de mémoire, vous avez raison, et un travail d'éducation, et puis un travail de sanction pour ceux qui ont commis des comportements inadmissibles sur notre territoire. Mais rebaptiser une rue, je ne suis pas favorable. On pourra en reparler, je ne veux pas être absolu là-dedans, je le suis rarement d'ailleurs. Voilà ce que je peux vous dire, mais en tout cas on partage avec vous la reconnaissance dans l'exemplarité de cet enseignant.

Raphaël MAYCHMAZ : Dernière question, si vous me permettez, excuse-moi, Pierre, je croyais que tu avais fini.

Xavier BRUNSCHVICG : Il est minuit, les amis, on va peut-être se calmer un peu sur les questions, il y aura d'autres conseils municipaux, moi, j'avais plusieurs questions,

Raphaël MAYCHMAZ : C'est une question courte.

LE MAIRE : Alors allez-y vite, et puis il y a Monsieur Brunschvicg après.

Raphaël MAYCHMAZ : Merci. Ma question est assez simple, elle porte sur le dispositif de la majoration de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires, j'ai vu que Clichy était la 13^{ème} ville des Hauts-de-Seine à mettre en place cette majoration qui porte sur la part communale de la taxe d'habitation, pour nous sur les 17,67% cela correspond à 11,5% de la part communale et cette majoration peut être entre 5% et 11%, on est éligible quand on est en zone tendue, ce qui est le cas de notre commune et en fait j'avais regardé un petit peu les autres communes des Hauts-de-Seine et en constatant que sur le nombre de résidences secondaires qu'on a



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 novembre 2020

à Saint-Cloud d'après l'INSEE, on est à 483 et dans les 13 autres villes des Hauts-de-Seine qui ont mis en place ce dispositif, il y en a la moitié qui ont moins de résidences secondaires que nous et l'autre moitié qui en a plus. Donc, je me demandais un petit peu déjà quel était votre avis tout simplement là-dessus, c'est un dispositif qui existe depuis 2015 et qui a été maintenu par le président Macron. Et puis quand est-ce qu'il fallait l'employer, est-ce que c'est un bon outil pour inciter à avoir une limitation du nombre de résidences principales dans une ville, est-ce que cela pourrait être cohérent à Saint-Cloud ou pas. Voilà quel est votre avis sur le sujet ?

LE MAIRE : Je sais que Monsieur Porteix a préparé ou a dû vous préparer une réponse assez complète sur le sujet mais vu l'heure avancée, si Monsieur Porteix ne se vexe pas, je voudrais juste vous faire une réponse un peu synthétique. 1- d'abord nous on a un principe, c'est une différence avec vous, c'est qu'on n'est pas là pour augmenter les impôts quand on a des problèmes. Nous, on essaye d'abord de générer des économies et ensuite si on n'arrive pas à générer les économies suffisantes, la fiscalité est l'ultime décision qu'on doit prendre mais ce n'est pas la première. Et puis, il y a une chose assez baroque dans votre proposition, c'est quand même le président de la République, que vous soutenez, qui a décidé de supprimer la taxe d'habitation, ce qui est pour moi une atteinte aux libertés locales insupportables et donc dire, alors qu'on a supprimé la taxe d'habitation dans le pays, qui peut-être avait besoin d'être réformée mais en tous les cas sûrement pas d'être supprimée, du coup on va s'acharner sur ceux qui ont une résidence secondaire et qui continuent de payer de la taxe d'habitation. C'est un peu bizarre quand même comme truc. Je vous rappelle juste que le produit national de la taxe d'habitation, c'est plus de 22 milliards d'euros chaque année, et que l'Etat a l'obligation, puisqu'il la supprime, de la compenser aux collectivités. Quand on voit aujourd'hui, alors je mets de côté l'intervention du gouvernement sur la crise, parce que je crois que tout le monde reconnaît que cette intervention est légitime et que l'aide aux entreprises a été massive et puissante, et qu'il n'y avait probablement pas d'autre solution que de le faire en générant de la dette et du déficit, je ne mets pas cela dans mon expression, je le mets de côté volontairement, le soutien lié au COVID, mais en temps normal quand on regarde les déficits budgétaires et la dette publique de l'Etat Français, aller supprimer un impôt local qui n'est d'ailleurs pas le sien, c'est assez cocasse. C'est comme si moi je disais, tiens, je vais supprimer pour l'Etat la TVA, vous voyez. L'Etat dit, tiens, je vais supprimer l'impôt des communes, c'est quand même assez étonnant. Le gouvernement d'ailleurs, pas l'Etat, je trouve assez étonnant de dire, il reste quand même les résidences secondaires, donc on va un peu les taper. Donc nous on est là plutôt pour essayer d'être des bons gestionnaires, ça nous est d'ailleurs reproché parfois, et donc la fiscalité n'est pas le choix quand on a des difficultés, le choix quand on a des difficultés c'est d'être responsable et de voir comment on peut encore gérer mieux et puis du coup il y a effectivement quelques résidences secondaires à Saint-Cloud, c'est un peu marginal, mais pour l'instant on n'a pas prévu d'utiliser ce dispositif.

Raphaël MAYCHMAZ : Ce que je disais, ce n'était pas une préconisation, mais juste simplement pour avoir l'historique de la décision. Je vous remercie.

LE MAIRE : D'accord, Monsieur Brunschvicg.

Xavier BRUNSCHVICG : Oui, merci. Je vais aller vite, je vais abandonner quelques questions. Première question concernant les assistantes sociales : comme vous le savez, la crise sanitaire se double d'une crise sociale. Et maintenant, depuis plusieurs années à Saint-Cloud, il n'y a plus d'assistantes sociales qui dépendent de la Ville, puisque maintenant elles sont rattachées au Conseil Départemental. On a vu que ça pose un certain nombre de problèmes mais, que je sache, rien ne nous empêche de recruter nous-même ou, en tout cas, d'avoir des renforts pour la Ville et pour les habitants de la Ville. Alors, vu la conjoncture et les besoins d'une partie croissante de la population locale, serait-il possible soit de recruter, soit de missionner des assistantes sociales pour Saint-Cloud ?

Jean-Christophe PIERSON : je vais répondre, Monsieur Brunschvicg. Oui, comme vous le soulignez, vous avez raison, c'est bien de la compétence du département d'assurer la promotion des solidarités et de la cohésion territoriale. C'est la loi Notre de 2015 qui a prévu cela, je ne rentre pas dans le détail de tout ce qu'elle préconise de prise en charge par le département. Est-ce que cela veut dire pour autant que la commune se désengage et se désintéresse de ces sujets-là ? Évidemment non ! Je vous ai parlé tout à l'heure des actions du CCAS, on pourrait parler de toutes les associations qui sont très souvent soutenues par la Ville par le biais des subventions et toutes ces actions sont menées par la Ville également. Est-ce que pour autant la situation est pleinement satisfaisante ? Je crois que c'est une question qu'il faut constamment se poser et c'est la raison pour laquelle j'ai



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 novembre 2020

décidé, avec le plein soutien de Monsieur le Maire, de lancer ce que l'on appelle une analyse des besoins sociaux, une ABS, pour la commune de Saint-Cloud. C'est une analyse, d'ailleurs, très complète qui est d'ailleurs prévue par la réglementation et qui est approfondie et permet de répondre très brièvement à 3 objectifs :

- 1 - identifier les besoins de la population et anticiper les besoins futurs ;
- 2 - établir un état des lieux des réponses offertes par l'ensemble des acteurs du territoire ; ces acteurs sont les départements, la commune, les associations, etc.
- 3 - définir les actions pour améliorer celles qui sont déjà mises en place face aux besoins identifiés.

Cette ABS va être lancée au tout début de l'année 2021. Il ne faut pas se leurrer, il est clair que la crise sanitaire qu'on connaît redistribue complètement un certain nombre de positions et fait émerger des fragilités nouvelles. Et il faut vraiment se poser la question, est-ce qu'aujourd'hui les dispositifs qu'on a en place par rapport à ces fragilités qu'il faut identifier, qu'il faut bien comprendre, bien analyser, est-ce que les dispositifs existants sont cohérents, conformes et c'est ce qu'on va travailler à travers cette ABS dont la restitution sera faite évidemment en CCAS, puisque je l'ai annoncé hier soir en CCAS. Je crois, Monsieur le Maire, que vous vouliez peut-être compléter ce point.

LE MAIRE : Non, non merci, Monsieur Pierson, c'est très très bien. C'est évident que c'est une compétence départementale, clairement, et voyez, on refinance déjà les carences en moyens, parce que les personnels sont extrêmement compétents et nous soutenons très fortement la police nationale en mettant en place une police municipale, c'est-à-dire qu'en fait, on refinance une compétence régaliennne avec le budget municipal. Si maintenant il faut qu'on refinance des compétences du départementales avec le budget municipal, il y a un moment où on ne va plus y arriver. Monsieur Maychmaz sera content, on sera obligé d'augmenter les impôts, mais franchement ce n'est pas notre souhait. Il faut que chaque collectivité, chaque strate assume ses missions. Le département a 2 milliards de budget, et il faut qu'il assume sa mission sociale et probablement on sera amené à envisager une nouvelle synergie avec lui, on vous en reparlera avec Monsieur Pierson, mais on n'a pas vocation à chaque fois que quelque chose est défaillant à se substituer, parce que, d'abord ce n'est pas l'esprit de la construction territoriale telle qu'elle est conçue aujourd'hui par les textes et deuxièmement, on n'y suffira pas budgétairement. Il faut quand même que chacun assume ses missions avec compétence, sérieux. On ne peut pas être là chaque fois qu'une défaillance est constatée mais là où vous avez raison Monsieur Brunschvicg, c'est qu'avant la fin de l'année, nous aurons en Ile-de-France plus d'un million de chômeurs et nous allons rentrer, après la crise sanitaire que nous connaissons, dans une crise économique et sociale terrible dont le pic sanitaire, on nous dit que c'est maintenant, mais le pic de la crise économique et sociale sera probablement en juin ou l'été 2022 et là nous verrons les ravages de la crise sanitaire que nous avons vécue sur le plan économique et social, les difficultés des entreprises et les gens au chômage. Donc il y aura besoin de mobiliser pour accompagner un certain nombre de gens qui sont dans la difficulté, on y réfléchit avec Monsieur Pierson et il faudra que le département assume ses missions.

Catherine NADO : Est-ce que je peux prendre la parole ? Effectivement, avant-hier soir nous étions en CCAS avec Monsieur Pierson et tous les membres du CCAS et nous avons été absolument ahuris de n'avoir que deux dossiers qui nous ont été fournis, un par l'APAJ pour un permis de conduire pour un jeune et un autre pour une dette d'EDF. Moi, je l'ai dit en CCAS l'autre jour, j'ai été soutenue par les associations. C'est un truc qui est complètement incompréhensible dans une situation qui est actuellement terrible. Je vais remettre ce que je viens de dire Xavier. Effectivement, c'est un coût, mais comment peut-on faire pour aider nos concitoyens, parce que je me disais, ce n'est pas possible, deux dossiers, deux malheureux dossiers ! Ça n'a pas de sens.

LE MAIRE : On est en train de travailler là-dessus avec Monsieur Pierson, on va rencontrer les services du département et je pense qu'on aura probablement des pistes de travail en début d'année prochaine. Bien sûr, on les communiquera au Conseil municipal. On est en train de travailler là-dessus, mais l'idée, encore une fois, n'est pas de se substituer à ceux qui ont la compétence mais plutôt les obliger à exercer pleinement leurs compétences. Si on peut les accompagner et c'est ce qu'on est en train d'essayer de faire et trouver des solutions, c'est quand même mieux. Sinon, vous savez, les occasions vont se multiplier dans le social et dans plein d'autres domaines. Donc franchement, il vaut mieux essayer de travailler en bonne intelligence et d'améliorer le système avec le département plutôt que de se substituer à lui. D'abord, ce n'est pas notre rôle, la mission sociale est clairement départementale, nous au sein du CCAS, on en a une mais la vraie mission première sociale est dévolue au département, dans toute la France d'ailleurs. Mais on a bien conscience de ce



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 novembre 2020

que vous nous dites et on n'est pas forcément en désaccord avec ce que vous nous dites mais on travaille là-dessus avec Monsieur Pierson et en début d'année on reviendra vers vous.

Catherine NADO : effectivement, je comprends très très bien le rôle du département mais je me dis qu'à cette situation actuellement et on n'est pas capable de répondre, parce que je me dis deux dossiers, c'est juste deux dossiers, c'est juste pas possible, c'est qu'il y a un moment où ça dérape,

LE MAIRE : On va s'améliorer.

Xavier BRUNSCHVIG : Très bien, Jean-Christophe, cette initiative de faire une analyse des besoins sociaux. On verra après quelles conséquences on en tire, en tout cas, c'est déjà un très bon premier début et j'espère que cela donnera un petit peu de visibilité.

La dernière question concerne le marché des Avelines. Il y a plusieurs années, notamment je me souviens pour la campagne municipale de 2014, on avait proposé de recréer un marché devant l'église Stella Matutina. Cela n'avait pas été retenu et pourtant cela n'était pas extrêmement coûteux. Pour autant, puisque vous aviez ce projet de rénovation du marché des Avelines, nous on vous a soutenu dans cette démarche pour ce projet, donc il n'y a pas de propos polémiques. Mais depuis cet été où le marché a déménagé à cause des travaux et s'est donc installé de fait provisoirement devant Stella Matutina, on constate que ça marche super bien, que cette nouvelle configuration rencontre un franc succès, fréquentation en forte hausse, panier moyen qui augmente. C'est vous-même, Monsieur le Maire, qui avez dit que les commerçants étaient très heureux. Du coup, moi, je ne mets pas du tout en cause la qualité du projet à venir pour le marché des Avelines, parce que ce sera un marché couvert, il y aura des infrastructures dédiées, du froid, de l'eau, de l'éclairage etc. Ce n'est pas comparable avec ce qu'il y a actuellement à Stella Matutina. Est-ce que ça ne vaudrait pas quand même la peine d'engager une petite concertation avec les commerçants pour savoir ce qu'ils en pensent, parce que, si ça se trouve, eux ce qu'ils veulent c'est vendre et s'ils se rendent compte que c'est beaucoup mieux de rester là que boulevard de la République, peut-être qu'il n'est pas encore trop tard pour reconfigurer le projet de réaménagement du marché et peut-être lui donner une autre vocation. Je ne dis pas que c'est ce qu'il faut faire, je pense qu'il faut juste engager une concertation avec les commerçants. Les propos ne sont pas du tout polémiques, on a soutenu le marché, on continue à soutenir, mais s'il s'avère que la solution provisoire que nous avons actuellement est formidable, alors pourquoi pas en tirer les conséquences ?

LE MAIRE : Alors vous avez raison, ça marche très bien, ça c'est clair. Il y avait un certain nombre d'inquiétudes qui s'étaient faites jour au moment de la délocalisation du marché des Avelines autour de Stella et là on jouit de conditions assez exceptionnelles, parce qu'en fait tous les mercredis et tous les samedis depuis juillet que le marché est implanté en partie en extérieur et en partie dans la halle provisoire, on a le temps qui est avec nous. Il faudra voir le samedi matin quand il pleut si la fréquentation est toujours aussi optimum, ce que je souhaite, mais c'est vrai qu'aujourd'hui le marché marche terriblement bien et tant mieux pour les commerçants, tant mieux pour les Clodoaldiens qui se le sont appropriés et qui y trouvent leur compte, ça prouve qu'il ne faut pas avoir peur du changement et que, parfois en prenant un petit risque, on obtient de très bons résultats. Alors, moi je suis plus optimiste que vous, parce que je pense que ça marchera encore mieux quand on repartira aux Avelines. Le permis est en cours d'instruction pour le marché des Avelines, la rampe, les travaux ont commencé, je ne sais pas si vous êtes allé sur le site mais tout a été démolé, et nettoyé de l'ancienne halle. Les travaux vont commencer fin janvier, début février, pour creuser le parking en sous-sol, etc. Il ne faut jamais dire jamais mais je ne me vois pas très bien remettre en cause maintenant le projet et surtout qu'on sait pertinemment qu'on sera en capacité d'accueillir les commerçants dans de meilleures conditions. C'est vrai que ça marche très bien aujourd'hui, mais il faut aussi être précis et dire que les étales ont été diminuées, c'est-à-dire que leur surface de stand est inférieure à ce qu'ils avaient aux Avelines, pendant le marché temporaire, ils retrouveront des conditions tout à fait optimum sur le futur marché. Et on n'a pas l'intégralité des commerçants qu'on souhaitait dans ce marché provisoire, parce que l'espace y est extrêmement contraint. En plus, on a des aménagements qui ne sont pas toujours ou qui ne devraient pas être toujours compatibles avec les conditions de sécurité, je ne parle pas de sanitaires mais de sécurité dans lesquelles on doit vivre en ce moment ; l'ouverture de l'école le samedi, ce n'est quand même pas top par rapport au plan d'alerte maximum de Vigipirate etc. Donc oui, on peut interroger les commerçants, mais c'est vrai qu'aujourd'hui ça marche très très bien, vous avez raison, ils sont très contents et les habitants aussi, il y a même de nouveaux clients. Il y a probablement des habitants du plateau de Montretout qui ne descendaient pas aux Avelines et qui ont découvert l'existence du marché. Donc c'est aussi l'ambition du



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 novembre 2020

nouveau projet d'avoir une grande place ouverte sur la Ville, de ne plus avoir un marché encaissé, caché. On a fait beaucoup d'efforts dans le mandat précédent, Jean-Christophe Pierson, Caroline Chaffard-Luçon, et Françoise un peu aussi beaucoup, mais c'est vrai que là on est porté par un marché qui est visible et qui se voit bien, on le voit tout de suite dès qu'il est installé le mercredi matin ou samedi matin. Mais c'est aussi l'ambition du nouveau projet, voilà. Donc, on peut les concerter, on peut échanger avec eux, la reconversion du site sur un autre projet, si jamais ... c'est ce que nous souhaitons faire mais quand même pas évident, parce que, du coup, tout est parti, le permis est déposé, et je reste persuadé que c'est un très beau projet et que ça marchera encore mieux là-bas, et qu'on aura plus de commerçants. Après, vous allez me dire, mais peut-être qu'on pourrait maintenir les deux, plus ambitieux que moi, je ne sais pas si on a la clientèle pour maintenir deux marchés, parce qu'il y a aussi celui des Coteaux le jeudi et le dimanche, il y a aussi celui du Centre qui pose problème le vendredi donc il faut qu'on revisite tout cela. Mais pour l'instant, je partage votre avis, ça marche très très bien et tout le monde est content, commerçants et habitants.

Voilà, mes chers collègues, merci, il n'y a plus de question Monsieur Brunschvicg ?

Xavier BRUNSCHVICG : J'en avais d'autres mais je les garde pour le prochain Conseil municipal.

LE MAIRE : Pour votre information, l'expert à la piscine, c'est le 27 novembre.

Xavier BRUNSCHVICG : Aah, c'est très bien !

LE MAIRE : L'ordonnance a été rendue par le Tribunal et donc l'expert a été nommé, il a été mandaté et il fera sa visite d'expertise le 27 novembre. Après ça ne veut pas dire que tout va démarrer. En tous les cas, c'est prévu comme tel, c'est convoqué, donc normalement on devrait l'avoir le 27 novembre.

Voilà mes chers collègues, merci beaucoup pour votre patience lors de cette séance un peu différente en visioconférence, on aura un conseil en décembre, je ne sais pas s'il sera en présentiel ou encore dématérialisé, ça dépendra des conditions sanitaires, nous aurons prochainement, la semaine prochaine, une intervention du président de la République qui nous donnera probablement les directives ou en tous les cas les conditions dans lesquelles les semaines prochaines vont se dérouler, et surtout les conditions dans lesquelles les familles pourront se retrouver à Noël, ou les amis pour ceux qui ne sont pas en famille, en tous les cas je souhaite qu'on puisse, sans prendre de risques inconsidérés, parce qu'on voit bien que la situation est très fragile, qu'on retrouve un peu de convivialité et de chaleur, parce qu'on a vu le taux de dépression des Français qui est passé de 11 à 22% en très peu de temps, entre septembre et novembre, et donc on sent bien qu'il y a besoin de fraternité et de convivialité, de lien social et les fêtes de Noël sont un moment d'exception et l'ouverture de nos équipements publics pourrait aussi contribuer à tout cela si, toutefois, on a le droit de les ouvrir. Donc on verra, en fonction de l'évolution de la situation, sous quelle forme on se réunit prochainement.

En tous les cas, je vous souhaite une bonne soirée, enfin ce qu'il en reste, et surtout à une prochaine fois et merci pour votre patience. Bonsoir.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à : 00h15

Le Maire, soussigné, constate que le compte-rendu du 26 novembre 2020 concernant toutes les délibérations prises par le Conseil municipal dans ladite séance, a été affiché par extrait le 26 novembre 2020 et ce, conformément aux prescriptions de l'article L2121.26 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi que sur tous les panneaux d'affichage municipaux et celui-ci a fait l'objet d'une publication numérique sur le site internet de la Ville, le 3 décembre 2020.

Enfin il sera publié sur le site internet de la Ville dans "L'Officiel de Saint-Cloud" et distribué dans les foyers des Clodoaldiens demandeurs et/ou envoyé par voie numérique.

LE MAIRE,

Éric BERDOATI